



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DE MAINE-ET-LOIRE**

## **RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE**

-----

**N° 11 du 7 février 2017**

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr) rubrique Publications.

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS  
Bureau de la logistique et du courrier / LBC

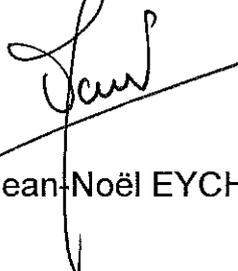
## CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION

La Préfète de Maine et Loire certifie que :

Le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 7 février 2017 a été affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr).

A Angers, le 7 février 2017

Pour la Préfète et par délégation,  
Le chef de bureau,



signé : Jean-Noël EYCHENNE

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr) rubrique Publications.

RAA spécial N° 11 du 7 février 2017

## **SOMMAIRE**

### **I - ARRETES**

#### **PREFECTURE**

##### **Secrétariat Général**

- Arrêté SG-MPCC n°2017-3 du 6 février 2017 portant délégation de signature à M. Christian MICHALAK, sous-préfet de Cholet – modificatif n°4

##### **Direction de la Réglementation et des collectivités locales**

- Arrêté DRCL-BRE n°2017-4 du 2 février 2017 relatif au nombre, emplacements et périmètre des bureaux de vote – modificatif n°1

#### **DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE**

- Arrêté DDCS-PHL-PM n°2017-1 du 3 février 2017 relatif à la nomination des membres de la commission de médiation du droit au logement opposable – modificatif n°1

#### **PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE Ouest**

- Arrêté n°2017-196 du 4 février 2017 portant réglementation de circulation routière sur l'A10  
- Arrêté n°2017-197 du 4 février 2017 portant réglementation de circulation routière sur l'A10

#### **PREFECTURE d'ILLE-ET-VILAINE**

##### **DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES Ouest**

- Arrêté DIRO-SG du 3 février 2017 portant déclassement du domaine public, d'inutilité à l'Etat et de remise à France Domaine (Maine-et-Loire) – parcelle section ZB à St-Jean-de-Linières

### **II - AUTRES**

#### **PREFECTURE**

##### **Cabinet**

- liste des autorisations de mise en œuvre, renouvellement ou modification de systèmes de vidéoprotection – 4ème trimestre 2016

#### **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

- extrait des décisions de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage du 3 février 2017 fixant le prix de l'indemnisation des denrées agricoles  
- convention de délégation de compétence entre l'Etat et le Département en matière de construction et d'habitat – avenant n°6 du 20 décembre 2016  
- convention pour la gestion des aides à l'habitat privé entre l'ANAH et le Département – avenant n°7 du 21 décembre 2016  
- convention de délégation de compétence entre l'Etat et la communauté urbaine d'Angers-Loire-Métropole en matière de construction et l'habitat – avenant n°1 du 29 décembre 2016

- convention pour la gestion des aides à l'habitat privé entre l'ANAH et la communauté urbaine d'Angers-Loire-Métropole – avenant n°1 du 23 novembre 2016

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE ET DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI – Unité territoriale de Maine-et-Loire**

- décision DIRECCTE-PT n°2017-3 du 3 février 2017 portant délégation de signature relatif aux pouvoirs propres du directeur région dans le domaine de l'inspection de la législation du travail

## ***I - ARRETES***





*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**  
Mission performance et  
Conduite du changement  
Arrêté SG / MPCC n° 2017-003  
**Délégation de signature à M. Christian MICHALAK**  
**Sous-préfet de CHOLET**  
(modificatif n°4)

### **ARRÊTÉ**

**La préfète de Maine-et-Loire**  
**Officier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,
- VU la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure,
- VU le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 modifié fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets,
- VU le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
- VU le décret du Président de la République du 30 septembre 2015 portant nomination de Mme Béatrice ABOLLIVIER en qualité de préfète de Maine-et-Loire,
- VU le décret du Président de la République du 8 juillet 2015 portant nomination de M. Pascal GAUCI, administrateur civil hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire (classe fonctionnelle III),
- VU le décret du Président de la République du 27 mars 2014 portant nomination de M. Christian MICHALAK en qualité de sous-préfet de Cholet (1ère catégorie),
- VU l'arrêté préfectoral SCIM/BCAD n° 2000-796 du 20 novembre 2000 modifié portant création des centres de responsabilité,

VU l'arrêté préfectoral SG/MICCSE n° 2015-75 du 26 octobre 2015 modifié donnant délégation de signature à M. Christian MICHALAK, sous-préfet de Cholet,

VU la note de service SG/DRHM/BRHAS n° 2017-4 du 30 janvier 2017 portant affectation de Madame Laure- Anne SAMSON, attachée d'administration, au poste de secrétaire générale adjointe au sein de la sous-préfecture de Cholet à compter du 1<sup>er</sup> février 2017,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Le libellé de l'article 2 de l'arrêté préfectoral SG/MICCSE n° 2015-75 du 26 octobre 2015 modifié susvisé est modifié comme suit :

« Délégation est donnée à Mme Evelyne BOURDET, secrétaire générale de la sous-préfecture de Cholet, à l'effet de signer toutes les pièces concernant les matières énumérées à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des arrêtés et correspondances comportant une décision, sauf dans les cas prévus aux articles 3 et 4.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne BOURDET, délégation est donnée à Mme Laure-Anne SAMSON, secrétaire générale adjointe de la sous-préfecture de Cholet, Mmes Françoise MARTIN et Marie-Hélène ALVAREZ-PEREZ, secrétaires administratives de classe exceptionnelle, et Mme Catherine JARRY, secrétaire administrative de classe supérieure, à l'effet de signer toutes les pièces concernant les matières énumérées à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exclusion des arrêtés et correspondances comportant une décision.

Délégation de signature est également donnée dans le cadre des élections politiques concernant les communes de l'arrondissement de Cholet pour :

- les reçus de dépôt de candidatures à Mme Evelyne BOURDET, à Mme Françoise MARTIN et à Mme Marie-Hélène ALVAREZ-PEREZ ;
- les récépissés définitifs de dépôt de candidatures à Mme Evelyne BOURDET et à Mme Laure-Anne SAMSON ».

### ARTICLE 2 :

Le libellé de l'article 4 de l'arrêté préfectoral SG/MICCSE n° 2015-75 du 26 octobre 2015 modifié susvisé est modifié comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian MICHALAK, les fonctions de sous-préfet de l'arrondissement de Cholet sont exercées par M. Pascal GAUCI, secrétaire général de la préfecture, ou par le sous-préfet de permanence .

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Christian MICHALAK et de M. Pascal GAUCI, la délégation accordée par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée par Mme Evelyne BOURDET, secrétaire générale de la sous-préfecture ou le cas échéant, par Mme Laure-Anne SAMSON, secrétaire générale-adjointe. »

**ARTICLE 3 :**

Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 4 :**

Le secrétaire général de la préfecture et le sous-préfet de Cholet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 6 FEV. 2017



Béatrice ABOLLIVIER





## PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Préfecture

Direction de la réglementation  
et des collectivités locales  
Bureau de la réglementation et des  
élections

Nombre, emplacements et périmètre  
des bureaux de vote  
Arrêté modificatif n°1 - DRCL/BRE/n°4

### ARRÊTÉ

La préfète de Maine et Loire,  
officier de la Légion d'honneur,  
officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code électoral, notamment ses articles L. 17 et R. 40 ;

VU le code général des collectivités locales ;

VU l'arrêté préfectoral DRCL/BRE/n° 110 du 25 août 2016 fixant les nombre, emplacements et périmètres des bureaux de vote du département de Maine-et-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-114 du 6 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle de Morannes sur Sarthe-Daumeray ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-115 du 6 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle des Garennes sur Loire ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-116 du 6 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle de Brissac Loire Aubance ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-123 du 23 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle de Doué-en-Anjou ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-126 du 28 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle de Segré-en-Anjou Bleu ;

VU l'arrêté préfectoral l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-128 du 30 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle de Val d'Erdre-Auxence ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-134 du 28 octobre 2016 portant création de la commune nouvelle des Hauts d'Anjou ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-133 du 28 octobre 2016 portant création de la commune nouvelle d'Ombree d'Anjou ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-138 du 10 novembre 2016 portant création de la commune nouvelle de Terranjou ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-151 du 7 décembre 2016 portant création de la commune nouvelle de Noyant-Villages ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : En application des dispositions de l'article R. 40 du code électoral, l'emplacement des 670 bureaux de vote du département de Maine-et-Loire est fixé en annexe pour toutes les élections susceptibles de se dérouler entre le 1<sup>er</sup> mars 2017 et le 28 février 2018.

.../...

**Article 2** : Pour les communes qui disposent de plusieurs bureaux de vote, les bureaux centralisateurs figurent en annexe. Les périmètres géographiques des bureaux peuvent être consultés à la mairie concernée ou à la préfecture de Maine-et-Loire.

**Article 3** : L'arrêté préfectoral DRCL n°110 du 25 août 2016 susvisé est abrogé.

**Article 4** : Le secrétaire général de la préfecture et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 02 FEV. 2017

Pour la préfète et par délégation,  
le secrétaire général de la préfecture,



Pascal GAUCI

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Cantons)	NBRE BV (tri par Circo)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE
3	SAUMUR	4915	LONGUE-JUMELLES	002	ALLONNES	49650	2		1 <sup>er</sup>		Salle des Fêtes (Centralisateur)	23 route d'Angers
3	SAUMUR	4915	LONGUE-JUMELLES	002	Allonnes	49650			2ème		Salle des Fêtes	20, rue Armand Quénard
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	ANGERS	49000	23	39	1er	Bureau 101 (centralisateur commune et canton)	Hôtel de Ville - Salon d'Honneur	Bd de la Résistance et de la Déportation
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				2ème	Bureau 102	Hôtel de Ville - Salon d'Honneur	Bd de la Résistance et de la Déportation
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				3ème	Bureau 103	Salons Curmorsky-Welcome	Place Maurice Saillant
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				4ème	Bureau 104	Salons Curmorsky-Welcome	Place Maurice Saillant
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				5ème	Bureau 105	École Primaire de la Blancherie	19-21 rue de l'Esivière
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				6ème	Bureau 106	École Primaire de la Blancherie	19-21 rue de l'Esivière
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				7ème	Bureau 107	Collège David d'Angers	Place du Lycée
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				8ème	Bureau 108	Collège David d'Angers	Place du Lycée
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				9ème	Bureau 109	Lycée David d'Angers	Place du Lycée
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				10ème	Bureau 110	École Condorcet	Rue Gutenberg
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				11ème	Bureau 111	École Condorcet	Rue Gutenberg
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				12ème	Bureau 112	École Condorcet	Rue Gutenberg
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				13ème	Bureau 113	École Condorcet	Rue Gutenberg
2	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers			21	14ème	Bureau 114	École Condorcet	Rue Gutenberg
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				15ème	Bureau 115	Ensemble Paul Bert	12, rue d'Assas
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				16ème	Bureau 116	Ensemble Paul Bert	12, rue d'Assas
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				17ème	Bureau 117	École Primaire Alfred Clément	32, rue de La Madeleine
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				18ème	Bureau 118	École Primaire Alfred Clément	32, rue de La Madeleine
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				19ème	Bureau 119	École Primaire Alfred Clément	32, rue de La Madeleine
2	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				20ème	Bureau 120	Salle Villoutreys	Rue des Vieilles Carrières
2	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				21ème	Bureau 121	Salle Villoutreys	Rue des Vieilles Carrières
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				22ème	Bureau 122	École Maternelle Laréveillère	30, rue Saint Exupéry
1	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				23ème	Bureau 123	École Maternelle Laréveillère	30, rue Saint Exupéry
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	ANGERS	49000	19		24ème	Bureau 201 (centralisateur canton)	École Charles Benier	1, rue de la Béjonnière
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				25ème	Bureau 202	École Charles Benier	1, rue de la Béjonnière
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				26ème	Bureau 203	École Charles Benier	1, rue de la Béjonnière
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				27ème	Bureau 204	École Maternelle J. Rousseau	Rue Gagarine
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				28ème	Bureau 205	École Maternelle J. Rousseau	Rue Gagarine
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				28ème	Bureau 206	École Maternelle J. Rousseau	Rue Gagarine
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				30ème	Bureau 207	École Primaire Jules Verne	30, square François Mauriac
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				31ème	Bureau 208	École Primaire Jules Verne	30, square François Mauriac
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				32ème	Bureau 209	École Claude Monet	17, bd Robert d'Arbrissel
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				33ème	Bureau 210	École Claude Monet	17, bd Robert d'Arbrissel
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				34ème	Bureau 211	École des Grandes Maulévières	9, square Gaston Allard
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				35ème	Bureau 212	École des Grandes Maulévières	9, square Gaston Allard
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				36ème	Bureau 213	École des Grandes Maulévières	9, square Gaston Allard
1	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				37ème	Bureau 214	École des Grandes Maulévières	9, square Gaston Allard
6	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers			13	38ème	Bureau 215	École Jean Rostand	Rue du Vaillon
6	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				39ème	Bureau 216	École Jean Rostand	Rue du Vaillon
6	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				40ème	Bureau 217	École Jean Rostand	Rue du Vaillon
6	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				41ème	Bureau 218	Salle Auguste Chupin	11, Esplanade A. Chupin
6	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				42ème	Bureau 219	Salle Auguste Chupin	11, Esplanade A. Chupin

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BY (tri par Cantons)	NBRE BY (tri par Circo.)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE
7	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	ANGERS	49000	12	10	43ème	Bureau 301 (centralisateur canton)	École Grégoire Bordillon	Place Grégoire Bordillon
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	ANGERS				44ème	Bureau 302	École Grégoire Bordillon	Place Grégoire Bordillon
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	ANGERS				45ème	Bureau 303	École Raspail	11, rue Raspail
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	ANGERS				46ème	Bureau 304	École Raspail	11, rue Raspail
7	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	ANGERS				47ème	Bureau 305	École René Gasnier	Rue Raphaël Berty
7	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	ANGERS				48ème	Bureau 306	École René Gasnier	Rue Raphaël Berty
7	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	ANGERS				49ème	Bureau 307	Salle Chapelle Saint Lazare	Place des Acacias
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	ANGERS				50ème	Bureau 308	École Robert Desnos	2, rue Louis Boistramé
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	ANGERS				51ème	Bureau 309	École Robert Desnos	2, rue Louis Boistramé
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	ANGERS				52ème	Bureau 310	École Maternelle Aïdof Ferrario	Avenue de La Ballie
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	ANGERS				53ème	Bureau 311	École Maternelle Aïdof Ferrario	Avenue de La Ballie
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	ANGERS				54ème	Bureau 312	École Montesquieu	19, rue de la Barre
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	007	ANGERS	49000	6		55ème	Bureau 401 (centralisateur canton)	École René Descartes	2, rue Dindron
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	007	ANGERS				56ème	Bureau 402	Salle Daviers	5, boulevard Daviers
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	007	ANGERS				57ème	Bureau 403	École maternelle Gérard Philippe	60, rue des Petites Pannes
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	007	ANGERS				58ème	Bureau 404	École maternelle Gérard Philippe	60, rue des Petites Pannes
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	007	ANGERS				59ème	Bureau 405	École élémentaire Nelson Mandela	64, rue de la Fauconnerie
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	007	ANGERS				60ème	Bureau 406	École élémentaire Nelson Mandela	65, rue de la Fauconnerie
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	ANGERS	49000	14		61ème	Bureau 501 (centralisateur canton)	Lycée Joachim du Bellay	1, avenue Marie Talet
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	ANGERS				62ème	Bureau 502	Lycée Joachim du Bellay	1, avenue Marie Talet
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	ANGERS				63ème	Bureau 503	École Maternelle Marie Talet	25, rue Bardouil
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	ANGERS				64ème	Bureau 504	École Maternelle Marie Talet	25, rue Bardouil
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	ANGERS				65ème	Bureau 505	Erssemble Jean Macé	110, rue du Pré Pigeon
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	ANGERS				66ème	Bureau 506	Erssemble Jean Macé	110, rue du Pré Pigeon
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	ANGERS				67ème	Bureau 507	Salle Fratellini	Mait Clément Pasquereau
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	ANGERS				68ème	Bureau 508	Salle Fratellini	Mait Clément Pasquereau
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	ANGERS				69ème	Bureau 509	École Voitaire	4, rue du Morvan
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	ANGERS				70ème	Bureau 510	École Voitaire	4, rue du Morvan
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	ANGERS				71ème	Bureau 511	École Voitaire	4, rue du Morvan
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	ANGERS				72ème	Bureau 512	École maternelle Paul Valéry	2, rue Maurice Suard
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	ANGERS				73ème	Bureau 513	École maternelle Paul Valéry	2, rue Maurice Suard
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	ANGERS				74ème	Bureau 514	École maternelle Paul Valéry	2, rue Maurice Suard
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	007	ANGERS	49000	4		75ème	Bureau 601 (centralisateur canton)	École primaire Annie Fratellini	Mait Clément Pasquereau
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	007	ANGERS				76ème	Bureau 602	École primaire Annie Fratellini	Mait Clément Pasquereau
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	007	ANGERS				77ème	Bureau 603	École maternelle Henri Chiron	281, rue Pasteur
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	007	ANGERS				78ème	Bureau 604	École maternelle Henri Chiron	281, rue Pasteur
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	007	ANGERS	49000	5		79ème	Bureau 701 (centralisateur canton)	École René Brossard	330, rue St Léonard
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	007	ANGERS				80ème	Bureau 702	École René Brossard	330, rue St Léonard
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	007	ANGERS				81ème	Bureau 703	École maternelle Adrien Tigot	162, rue Saumuroise
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	007	ANGERS				82ème	Bureau 704	École maternelle Adrien Tigot	163, rue Saumuroise
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	007	ANGERS				83ème	Bureau 705	École maternelle Adrien Tigot	164, rue Saumuroise
7	SEGRE	4920	SEGRE	008	ANGRIE	49440	1				Mairie - salle du conseil	17, rue Bellevue
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	009	ANTOIGNE	49260	1				Mairie	4, rue des Ecoles
7	SEGRE	4920	SEGRE	010	ARMAILLE	49420	1				Mairie	10, rue de la mairie

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Cantons)	NBRE BV (tri par Circo.)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	011	ARTANNES-SUR-THOUET	49260	1				Mairie	220, rue Rouzeville
4	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-MELAY	012	AUBIGNÉ-SUR-LAYON	49540	1				Mairie	30 Rue Nationale
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	AVRILLÉ	49240	12		1er		Mairie (centralisateur) – salle du Conseil	Eplanade de l'Hôtel de Ville
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240			2ème		Mairie -salle des mariages	Eplanade de l'Hôtel de Ville
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240			3ème		École primaire du Bois du Roy	Allée Georges Brassens
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240			4ème		École maternelle du Bois du Roy	Allée Georges Brassens
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240			5ème		La Chesnaie	Allée des Chataigniers
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240			6ème		La Chesnaie	Allée des Chataigniers
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240			7ème		École primaire Jean Piaget	Avenue des Trois Comiers
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240			8ème		École maternelle Jean Piaget	Avenue des Trois Comiers
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240			9ème		École maternelle St Euphrasy	3, avenue de Ripollet
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240			10ème		École primaire St Euphrasy	3, avenue de Ripollet
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240			11ème		Maison de Quartier Adezière	31, allée Camille Pissarro
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240			12ème		Groupe scolaire de l'Aérodrome	2, mail Alexandre Bellanger
3	ANGERS	4921	TIERCÉ	017	BARACÉ	49430	1				Mairie	30, rue de la Mairie
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	BAUGÉ-EN-ANJOU	49150	17		1 <sup>er</sup>		Mairie déléguée	2, rue de la Mairie
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150			2ème		Mairie déléguée	1, rue St Maurice
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150			3ème		Salle des fêtes	18, Rue Saint Médard
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150			4ème		Mairie déléguée	Grande rue
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150			5ème		Mairie déléguée	29, rue Soleil d'Or
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150			6ème		Mairie déléguée	Rue de la Mairie
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150			7ème		École publique « Les Mélanges Bleues »	2, rue des Ecoles
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150			8ème		Mairie déléguée	Impasse des tilleuls
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150			9ème		Salle des loisirs	Rue Guérin des Fontaines
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150			10ème		Salle de l'ancienne école	Route de Clefs
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150			11ème		Mairie déléguée	3, rue des Mégalithes
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150			12ème		Mairie déléguée	8, Grande Rue
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150			13ème		Mairie déléguée	6, Rue du Cardinal Régnier
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150			14ème		Mairie déléguée	Rue Principale
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150			15ème		Centre René d'Anjou (centralisateur)	Place de l'Orgerie
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150			16ème		Centre René d'Anjou	Place de l'Orgerie
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	018	Baugé-en-Anjou	49150			17ème		Centre René d'Anjou	Place de l'Orgerie
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	020	BEAUCOUZÉ	49070	5		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur) – salle des mariages	Eplanade de la Liberté
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	020	Beaucouzé	49070			2ème		Grande Dimière	9, rue du Prieuré
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	020	Beaucouzé	49070			3ème		Maison de la Culture et des Loisirs – Salle Barbara	Parc du Prieuré
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	020	Beaucouzé	49070			4ème		Maison de l'Hermitage	Rue de l'Oisellerie
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	020	Beaucouzé	49070			5ème		Maison de la Culture et des Loisirs Edith Piaf	Parc du Prieuré
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	021	BEAUFORT-EN-ANJOU	49250	5		1 <sup>er</sup>		Salle des Plantagenêts 1 (centralisateur commune et canton)	Bld Similien Gladeau
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	021	Beaufort-en-Anjou	49250			2ème		Salle des Plantagenêts 2	Bld Similien Gladeau
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	021	Beaufort-en-Anjou	49250			3ème		Salle des Plantagenêts 3	Bld Similien Gladeau
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	021	Beaufort-en-Anjou	49250			4ème		Salle des Plantagenêts 4	Bld Similien Gladeau
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	021	Beaufort-en-Anjou	49250			5ème		Mairie déléguée	Rue Principale
4	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-MELAY	022	BEAULIEU-SUR-LAYON	49750	1				Maison commune de loisirs St Louis	12, rue du Moulin des Cinq
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	49600	16		1 <sup>er</sup>		Espace du Prieuré	Place F. Gourdon
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			2ème		Salle de la Garenie	Rue de la Garenie
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			3ème		Salle de la Garenie	Rue Notre Dame

CR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Cantons)	NBRE BV (tri par Circo.)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			4ème		La Loge 1 (centralisateur)	La Loge
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			5ème		La Loge 2	La Loge
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49510			8ème		Mairie déléguée	Place Brossier
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49510			7ème		Centre culturel	Bld Cathelineau
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49510			8ème		Salle communale Notre Dame des Mauges	
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			9ème		Mairie déléguée	Place Mgr Dupont
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			10ème		Restaurant scolaire	Rue de l'Ecole
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			11ème		Mairie déléguée	3, rue des Ecoles
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49510			12ème		Mairie déléguée	8, rue d'Anjou
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49510			13ème		Mairie déléguée	6, rue des Mauges
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49110			14ème		Mairie - salle du conseil	Avenue des Mauges
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			15ème		Mairie déléguée	Place de la Mairie
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	023	Beaupréau-en-Mauges	49450			16ème		Mairie déléguée	4, rue d'Anjou
7	SEGRE	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	028	BECON-LES-GRANITS	49370	2		1		Restaurant municipal (centralisateur)	
7	SEGRE	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	028	Bécon-les-Grants	49370			2ème		Restaurant municipal	
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	027	BÉGROLLES-EN-MAUGES	49122	1				Salle la Boitage	Rue des Sports
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	028	BÉHUARD	49170	1				Mairie	9, rue du Chevalier Buhard
4	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-MELAY	345	BELLEVIGNE-EN-LAYON	49380	5		1 <sup>er</sup>		Mairie déléguée	Rue de l'Église
4	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-MELAY	345	Bellevigne-en-Layon	49380			2ème		Mairie déléguée	2, rue de la Mairie
4	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-MELAY	345	Bellevigne-en-Layon	49380			3ème		Salle des Fêtes	Rue Albert Lebrun
4	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-MELAY	345	Bellevigne-en-Layon	49750			4ème		Mairie déléguée	15, grande rue
4	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-MELAY	345	Bellevigne-en-Layon	49380			5ème		Salle des Douves (centralisateur)	Rue du 11 novembre
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	029	BLAISON SAINT-SULPICE	49320	2		1 <sup>er</sup>		Mairie déléguée	4, montée Saint-Sauveur
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	029	Blaison-Saint-Sulpice	49320			2ème		Mairie déléguée	Rue de la Mainie
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	030	BLOU	49160	1				Mairie	Place de la Mairie
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	138	BOIS D'ANJOU (LES)	49250	3		1 <sup>er</sup>		Cantine municipale (Centralisateur)	Rue du Clos de la Lampe
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	138	Bois d'Anjou (Les)	49250			2ème		Ecole Primaire Publique	11, rue de la Mairie
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	138	Bois d'Anjou (Les)	49250			3ème		Salle des fêtes	Rue de St Sicut
6	ANGERS	4902	ANGERS 2	035	BOUCHEMAINE	49080	6		1 <sup>er</sup>		Salle Chevière (centralisateur)	3, ter, rue Chevière
6	ANGERS	4902	ANGERS 2	035	Bouchemaine	49080			2ème		Groupe scolaire Le Château	1, route des Pétoles
6	ANGERS	4902	ANGERS 2	035	Bouchemaine	49080			3ème		Salle du Val de Maine	50, rue Merveille
6	ANGERS	4902	ANGERS 2	035	Bouchemaine	49080			4ème		Groupe scolaire Petit Vivier	34, rue du Petit Vivier
6	ANGERS	4902	ANGERS 2	035	Bouchemaine	49080			5ème		Groupe scolaire Petit Vivier	34, rue du Petit Vivier
6	ANGERS	4902	ANGERS 2	035	Bouchemaine	49080			6ème		Hall des Boîtes à Culture	2, place de l'Abbé Thomas
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	036	BOUILLE-MENARD	49320	1				Mairie	7, rue de la Mairie
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	036	BOURG-LEVÊQUE	49320	1				Mairie	Rue Ujger
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	041	BRAIN-SUR-ALLONNES	49650	2		1 <sup>er</sup>		Maine (centralisateur)	1, place de la Mairie
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	041	Brain-sur-Allonnes	49650			2ème		Antenne Mairie	2, place de l'ancienne Mairie
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	045	BREILLE-LES-PINS (LA)	49390	1				Mairie	4, rue Saumuroise
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	046	BREZE	49260	1				Mairie	13, rue du Stade
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	048	BROLLAY	49125	2		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur) - Salle des Tillieux	Place O'Kelly
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	048	Brollay	49125			2ème		Mairie - Salle des Tillieux	Place O'Kelly
4	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	BRISAC-LOIRE-AUBANCE	49320	10	10	1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	5, rue Mal Foch
4	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	Brisac-Loire-Aubance	49320			2ème		Salle de l'Aérogare	Rue Albert Humeau
4	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	Brisac-Loire-Aubance	49320			3ème		Mairie annexe	62, rue Louis Moron
4	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	Brisac-Loire-Aubance	49320			4ème		Mairie	2, rue de la Mairie

CDR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Cantons)	NBRE BV (tri par Circo)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE
4	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	Brissac-Loire-Aubance	49320			5ème		Mairie	Le Bourg de Charcé
4	ANGERS	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	050	Brissac-Loire-Aubance	49320	2		6ème		Salle des Fêtes	1, place des Maronniers
4	ANGERS	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	050	Brissac-Loire-Aubance	49320			7ème		Mairie - Salle de la bibliothèque	1, place Louis Tharaud
4	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	Brissac-Loire-Aubance	49320			8ème		Mairie - Salle du Conseil	1, rue du Cadran
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	BRISSAC-LOIRE-AUBANCE	49320	2		9ème		Mairie - Salle restaurant scolaire	4, rue de la Mairie
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	Brissac-Loire-Aubance	49320			10ème		Garderie périscolaire	2, bis impasse des Mares
4	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	Brissac-Loire-Aubance	49320			11ème		Salle polyvalente "La Capucine"	Place Flandre-Dunkerque
4	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	Brissac-Loire-Aubance	49320			12ème		Salles Georges Sécher	Centre Bourg
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	053	BROSSAY	49700	1				Mairie	19, rue de la Mairie
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	054	CANDÉ	49440	1				Mairie - Salle amxe	4, rue de l'Hôtel de Ville
7	ANGERS	4906	ANGERS 5	055	CANTENAY-EPINARD	49460	2		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur) - Salle du Conseil	24, route d'Angers
7	ANGERS	4905	ANGERS 5	055	Canténay-Epinard	49460			2ème		Maison Commune de loisirs - Annexe	Route d'Angers
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	056	CARBAY	49420	1				Mairie - Salle du Conseil	11, rue du Roy
4	CHOLET	4913	CHOLET 2	057	CERNUSSON	49310	1				Salle communale	Rue Victor'et Aline Gélinau
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	058	CERQUEUX (LES)	49360	1				Mairie - Salle du Conseil	2 et 4, rue du Vieux Logis
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	060	CHACE	49400	1				Mairie	Place du Collier
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	061	CHALLAIN-LA-POThERIE	49440	1				Mairie - Salle du Conseil	Rue de la Fontaine
2	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	063	CHALONNES SUR LOIRE	49290	5		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur commune et canton)	Place de l'Hôtel de Ville
2	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	063	Chalonnnes-sur-Loire	49290			2ème		Groupe scolaire Joubert	Avenue Gayot
2	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	063	Chalonnnes-sur-Loire	49290			3ème		Halle des Mariniers	Rue Passagère
2	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	063	Chalonnnes-sur-Loire	49290			4ème		Salle du Luyon	Avenue Lafon de Ladébat
2	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	063	Chalonnnes-sur-Loire	49290			5ème		Maison de l'Enfance	Rue du Pont du Palais
7	SEGRE	4921	TIERCÉ	064	CHAMBELLAY	49220	1				Ecole Roc en Val	Route de Montreuil
6	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	066	CHAMPTOCE-SUR-LOIRE	49123	1				Maison Commune de Loisirs	
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	070	CHANTELOUP-LES-BOIS	49340	1				Mairie	1, route de Vezins
3	ANGERS	4906	ANGERS 6	076	CHAPELLE-SAINT-LAUD (LA)	49140	1				Mairie	Rue Deville
1	SEGRE	4921	TIERCÉ	080	CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE	49330	1				Salle des fêtes "La Cigale"	Chemin Cigale
2	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	082	CHAUDÉFONDS-SUR-LAYON	49290	1				Mairie - Salle du Conseil	Place du Centre
7	SEGRE	4921	SEGRÉ	089	CHAZÉ-SUR-ARGOS	49500	1				Mairie - Salle du Conseil	Place St Julien
1	ANGERS	4921	TIERCÉ	090	CHEFFES	49125	1				Mairie	Square René Goujon
4	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	49750	18	4	1 <sup>er</sup>		Mairie déléguée	1 place de l'Eglise
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	49120	14		2ème		Salle des Conseils (centralisateur)	5, rue l'Azillé
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Anjou	49120			3ème		Salle Maurice Rochard	5, rue l'Azillé
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Anjou	49120			4ème		Maison des Générateurs	4, bis rue de la Chesnaie
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Anjou	49120			5ème		Salle du Prieuré	Rue de l'Astrée
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Anjou	49120			6ème		Mairie déléguée	31, rue du Marchal Juin
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Anjou	49120			7ème		Mairie déléguée	4, Place de l'Eglise
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Anjou	49120			8ème		Mairie déléguée	6, place de la Mairie
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Anjou	49120			9ème		Mairie déléguée	1, place de la Mairie
4	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Anjou	49310			10ème		Mairie déléguée	28, rue Principale
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Anjou	49120			11ème		Mairie déléguée	Rue Geoffroy Tour Landry
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Anjou	49120			12ème		Mairie déléguée	2, rue Abbé Florent
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Anjou	49120			13ème		Mairie déléguée	2, rue de la Mairie
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Anjou	49120			14ème		Mairie déléguée	8, rue du Commerce
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Anjou	49120			15ème		Mairie de St Georges	Rue de la Mairie
2	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Anjou	49120			16ème		Mairie des Gardes	Rue du Centre

CR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Cantons)	NBRE BV (tri par Circo.)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE
4	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Arjou	49670			17ème		Mairie – salle du conseil	5 bis, rue de la Mairie
4	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-MELAY	092	Chemillé-en-Arjou	49670			18ème		Mairie – salle du sous-sol	5 bis, rue de la Mairie
1	SEGRE	4921	TIERCE	067	CHEMILLÉ-CHAMPTÉUSSÉ	49220	2		1 <sup>er</sup>		Mairie (Centralisateur)	3, rue de la Cure
1	SEGRE	4921	TIERCE	067	Chemillé-Champéussé	49220			2ème		Mairie déléguée	Le Bourg
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	CHOLET	49300	27	35	1 <sup>er</sup>		Jardin de Verre	13, Bd Gustave Richard
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholet	49300			2ème		Groupe scolaire La Girardière	63, rue de la Girardière
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholet	49300			3ème		Groupe scolaire Les Turbaudières	1, rue des Orbrèves
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholet	49300			4ème		Groupe scolaire Les Turbaudières	1, rue des Orbrèves
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholet	49300			5ème		Groupe scolaire Chambord	20, rue de Chambord
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholet	49300			6ème		Groupe scolaire Chambord	20, rue de Chambord
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholet	49300			7ème		Ecole élémentaire Marie Curie	42, rue François-Séverin Marceau
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholet	49300			8ème		Ecole Marie Curie	Rue Jean-Jaurès
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholet	49300			9ème		Groupe scolaire Jules Verne	20, avenue de Mocrat
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholet	49300			10ème		Groupe scolaire Jules Verne	20, avenue de Mocrat
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholet	49300			11ème		Lycée technique Renaudeau	11, rue de la Tuilerie
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholet	49300			12ème		Lycée technique Renaudeau	11, rue de la Tuilerie
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholet	49300			13ème	centralisateur commune-canton Cholet 1	Hôtel de Ville	2, place Jean Moulin
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholet	49300			14ème		Groupe scolaire Buffon	10, rue du Lt Col de Malleray
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholet	49300			15ème		Groupe scolaire Buffon	10, rue du Lt Col de Malleray
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholet	49300			16ème		Centre Favreau	Rue René Caillé
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholet	49300			17ème		Groupe scolaire La Bruyère	4 Rue Jean de La Bruyère
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholet	49300			18ème		Groupe scolaire La Bruyère	4 Rue Jean de La Bruyère
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholet	49300			19ème		Groupe scolaire St Exupéry	28, rue Louis-Marie Gignion de Montfort
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholet	49300			20ème		Groupe scolaire St Exupéry	28, rue Louis-Marie Gignion de Montfort
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholet	49300			21ème		Centre socio-culturel K Léocscope	13, avenue du Président Kennedy
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholet	49300			22ème		Groupe scolaire Emilie Brontë	1 Rue Charlemagne
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholet	49300			23ème		Groupe scolaire Les Richardières	8, rue J.J. Rousseau
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholet	49300			24ème		Groupe scolaire Les Richardières	8, rue J.J. Rousseau
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholet	49300			25ème		Salle polyvalente du Plessis	Rue d'Italie
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholet	49300			26ème		Mairie annexe du Puy St Bonnet	60, rue Nationale
5	CHOLET	4912	CHOLET 1	099	Cholet	49300			27ème		Ecole de La Chevalerie	Le Puy St Bonnet
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	099	CHOLET 2	49300	8		28ème		Groupe scolaire Mollère	Rue des Templets
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	099	Cholet	49300			29ème		Groupe scolaire Paradis	La Puy St Bonnet
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	099	Cholet	49300			30ème	centralisateur canton Cholet 2	Groupe scolaire Paradis	5, rue de Maupassant
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	099	Cholet	49300			31ème		Groupe scolaire Paradis	Rue Victor Retailleau
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	099	Cholet	49300			32ème		Ecole maternelle La Fontaine	43, rue du Paradis
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	099	Cholet	49300			33ème		Groupe scolaire Turpault	10, rue du Château Roulet
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	099	Cholet	49300			34ème		Groupe scolaire La Bourrie	7, rue Charles Péguy
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	099	Cholet	49300			35ème		Groupe scolaire La Bourrie	5, rue de Mourmelon
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	099	Cholet	49300			36ème		Groupe scolaire La Bourrie	5, rue de Mourmelon
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	099	Cholet	49300			36ème		Centre social du Verger	Rue du Bois Régulier
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	100	CIZAY-LA-MADELEINE	49700		1			Mairie	1, place de l'Eglise
4	CHOLET	4913	CHOLET 2	102	CLERÉ-SUR-LAYON	49560		1			Mairie	23, rue Layon
3	ANGERS	4906	ANGERS 6	107	CORNILLE-LES-CAVES	49140		1			Salle des Fêtes	Le Bourg
4	CHOLET	4913	CHOLET 2	109	CORON	49690		2	1 <sup>er</sup>		Mairie – Salle St Louis (centralisateur)	2, rue David d'Angers
4	SAUMUR	4913	CHOLET 2	109	Coron	49690			2ème		Mairie – Salle St Louis	2, rue David d'Angers
3	ANGERS	4906	ANGERS 6	110	CORZÉ	49140		1			Restaurant scolaire	3, rue du Commerce

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Communes)	NBRE BV (tri par Circons.)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	112	COUDRAY-MACOUARD (LE)	49260	1				Mairie - Salle des associations	1, rue de Paziillé
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	113	COURCHAMPS	49260	1				Mairie - Salle du Conseil	Place de la Mairie
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	114	COURLÉON	49390	1				Mairie	Place St-Jacques
2	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	120	DENEE	49190	1				École publique	1, rue du 8 Mai
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	121	DENEZÉ-SOUS-DOUE	49700	1				Mairie	1, rue Principale
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	123	DISTRÉ	49400	1				Salle de l'Amitié	16, rue de l'Eglise
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	125	DOUÉ-EN-ANJOU	49700	13		1 <sup>er</sup>		Mairie centrale (centralisateur)	Place Jean-Bagault
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	125	DOUÉ-en-Anjou	49700			2 <sup>ème</sup>		Salle communale	Rue des Halles
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	125	DOUÉ-en-Anjou	49700			3 <sup>ème</sup>		Restaurant scolaire de l'École de Douces	Rue Victor Journeau
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	125	DOUÉ-en-Anjou	49700			4 <sup>ème</sup>		Salle de restauration du Centre de loisirs	Rue de Soulangier
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	125	DOUÉ-en-Anjou	49700			5 <sup>ème</sup>		Restaurant scolaire de Saint-Eupéry	Avenue St Eupéry
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	125	DOUÉ-en-Anjou	49700			6 <sup>ème</sup>		Salle du Petit Anjou	Place de l'Ancienne Gare
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	125	DOUÉ-en-Anjou	49700			7 <sup>ème</sup>		Mairie déléguée	5, rue St-Jean
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	125	DOUÉ-en-Anjou	49700			8 <sup>ème</sup>		Mairie déléguée	27, rue nationale
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	125	DOUÉ-en-Anjou	49700			9 <sup>ème</sup>		Mairie déléguée	4, rue de la Mairie
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	125	DOUÉ-en-Anjou	49700			10 <sup>ème</sup>		Mairie déléguée	5, rue de la Mairie
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	125	DOUÉ-en-Anjou	49700			11 <sup>ème</sup>		Mairie déléguée	1, place de l'Eglise
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	125	DOUÉ-en-Anjou	49700			12 <sup>ème</sup>		Mairie déléguée	5, rue du Commerce
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	125	DOUÉ-en-Anjou	49700			13 <sup>ème</sup>		Restaurant scolaire	5, rue de la Mairie
3	ANGERS	4921	TIERCÉ	127	DURTAL	49430	3		1 <sup>er</sup>		Salle l'Odysée (centralisateur)	rue de Bellevue
3	ANGERS	4921	TIERCÉ	127	Durtal	49430			2 <sup>ème</sup>		Salle l'Odysée	rue de Bellevue
3	ANGERS	4921	TIERCÉ	127	Durtal	49430			3 <sup>ème</sup>		Salle l'Odysée	rue de Bellevue
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	129	ÉCOUFLANT	49000	4		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	Place de la Mairie
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	129	Écouffant	49000			2 <sup>ème</sup>		Restaurant scolaire du Bourg	22, Promenade de la Vieille Maine
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	129	Écouffant	49000			3 <sup>ème</sup>		Centre socioculturel "Simone Signoret"	Rue Simone Signoret
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	129	Écouffant	49000			4 <sup>ème</sup>		Centre socioculturel "Simone Signoret"	Rue Simone Signoret
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	130	ÉCUILLE	49460	1				Mairie	2, rue de la Mairie
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	131	ÉPIEDS	49260	1				Mairie	2, rue de la Touche
7	SEGRE	4921	TIERCÉ	367	ERDRE-EN-ANJOU	49220	4		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	1, rue de l'Etang
7	SEGRE	4921	TIERCÉ	367	Erdre-en-Anjou	49220			2 <sup>ème</sup>		Restaurant municipal	3, rue de l'Etang
7	SEGRE	4921	TIERCÉ	367	Erdre-en-Anjou	49220			3 <sup>ème</sup>		Salle municipale	place du Parc
7	SEGRE	4921	TIERCÉ	367	Erdre-en-Anjou	49220			4 <sup>ème</sup>		Mairie déléguée	3, rue de la Mairie
7	SEGRE	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	367	ERDRE-EN-ANJOU	49370	1		5 <sup>ème</sup>		Maison Pour Tous	7, place de l'Union
3	ANGERS	4921	TIERCÉ	132	ÉTRICHÉ	49330	1				Mairie	Square de la Mairie
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	135	FENEU	49460	2		1 <sup>er</sup>		Espace culturel (centralisateur)	Rue de la Cuve
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	135	Feneu	49460			2 <sup>ème</sup>		Espace Culturel	Rue de la Cuve
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	140	FONTEVRAUD-L'ABBAYE	49590	1				Foyer Yves Duteil	Place des Noyers
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	144	FREIGNE	49440	1				Maison Commune de Loisirs	30, rue du Mont-Frilloux
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-ÔÉ	167	GARENNES-SUR-LOIRE (LES)	49510	4		1 <sup>er</sup>		Salle des Anciennes Ecoles (Haut) (centralisateur)	Grand'rue
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-ÔÉ	167	Garennés-sur-Loire (Les)	49510			2 <sup>ème</sup>		Salle des Anciennes Ecoles (Bas)	Grand'rue
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-ÔÉ	167	Garennés-sur-Loire (Les)	49520			3 <sup>ème</sup>		Salle des fêtes Odile d'Oronne	Place de la Mairie
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-ÔÉ	167	Garennés-sur-Loire (Les)	49520			4 <sup>ème</sup>		Salle des fêtes Odile d'Oronne	Place de la Mairie
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	149	GENNES-VAL DE LOIRE	49350	7		1 <sup>er</sup>		Maison des Loisirs André Courciaud (Centralisateur)	5, place de la Liberté
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	149	Gennes-Val-de-Loire	49350			2 <sup>ème</sup>		Château de la Roche	Route de Louverre
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	149	Gennes-Val-de-Loire	49350			3 <sup>ème</sup>		Mairie déléguée de Chênehutte	22, rue du Ducs d'Anjou

CR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Cantons)	NBRE BV (tri par Circo.)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	149	Gennes-Vai-de-Loire	49350			4ème		Mairie annexe de Trèves Cunault	1, rue de la Sablière
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	149	Gennes-Vai-de-Loire	49320			5ème		Mairie déléguée de Grézilié	1, rue de la Mairie
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	149	Gennes-Vai-de-Loire	49350			6ème		Salle des Loisirs du Thourell	5, rue de l'église
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	149	Gennes-Vai-de-Loire	49350			7ème		Mairie déléguée de St Georges des Sept Voies	La Sansonnière
7	SEGRE	4921	TIERCE	155	GREZ-NEUVILLE	49220	1				Restaurant scolaire	Parc de la Mairie
1	SEGRE	4921	TIERCE	065	HAUTS D'ANJOU (LES)	49330	7		1 <sup>er</sup>		Mairie déléguée (Centralisateur)	36, rue Henri Lebasque
1	SEGRE	4921	TIERCE	065	Hauts d'Anjou (Les)	49330			2ème		Mairie déléguée	14 Rue de la Mairie
1	SEGRE	4921	TIERCE	065	Hauts d'Anjou (Les)	49330			3ème		Mairie déléguée	1, Rue Albert Prieur
1	SEGRE	4921	TIERCE	065	Hauts d'Anjou (Les)	49330			4ème		Mairie déléguée	11, rue Charles de Gaulle
1	SEGRE	4921	TIERCE	065	Hauts d'Anjou (Les)	49330			5ème		Mairie déléguée	4, rue Max Richard
1	SEGRE	4921	TIERCE	065	Hauts d'Anjou (Les)	49330			6ème		Salle de la Bibliothèque	1, rue du Grand Chemin
1	SEGRE	4921	TIERCE	065	Hauts d'Anjou (Les)	49330			7ème		Mairie déléguée	2, place de la Mairie
3	ANGERS	4906	ANGERS 6	159	HUILLE	49430	1				Ecole Publique Mike - Salle de motricité	20, rue Pierre Le Loyer
6	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	160	INGRANDES-LE-FRESNE SUR LOIRE	49123	2		1 <sup>er</sup>		Maison Commune de Loisirs - (Centralisateur)	Place du Champ de Foire
6	dép 44	ANGERS	CHALONNES-SUR-LOIRE	160	Ingrandes-le-Fresne sur Loire	49123			2ème		Salle Pierre Etourneau	Rue de la Mairie
7	SEGRE	4921	TIERCE	161	JAILLE-YVON (LA)	49220	1				Ecole communale	29, rue St Loup
3	ANGERS	4906	ANGERS 6	163	JARZÉ-VILLAGES	49140	4		1 <sup>er</sup>		Restaurant scolaire (Centralisateur)	9, rue de la Mairie
3	ANGERS	4906	ANGERS 6	163	Jarzé-Villages	49140			2ème		Mairie déléguée	Place de la Mairie
3	ANGERS	4906	ANGERS 6	163	Jarzé-Villages	49140			3ème		Mairie déléguée	Place Jean de Rochebouët
3	ANGERS	4906	ANGERS 6	163	Jarzé-Villages	49140			4ème		Mairie déléguée	Place de l'Eglise
1	SEGRE	4921	TIERCE	170	JUVARDEIL	49330	1				Mairie - Salle du Conseil	Place de la Mairie
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	171	LANDE-CHASLES (LA)	49150	1				Mairie	Le Bourg
3	ANGERS	4906	ANGERS 9	174	LEZIGNÉ	49430	1				Mairie - salle Lucien Boré	14, rue de la Mairie
7	SEGRE	4921	TIERCE	176	LION-D'ANGERS (LE)	49220	3		1 <sup>er</sup>		Espace Emile Joulain (centralisateur)	Place du Champ de Foire
7	SEGRE	4921	TIERCE	176	Lion d'Angers (Le)	49220			2ème		Espaces Emile Joulain	Place du Champ de Foire
7	SEGRE	4921	TIERCE	176	Lion d'Angers (Le)	49220			3ème		Mairie déléguée	5, rue de la Croix Ruau
7	SEGRE	4920	SEGRE	178	LOIRÉ	49440	1				Mairie - Salle du Conseil	6, rue de la Libération
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	LOIRE-AUTHION	49250	11	8	1 <sup>er</sup>		Ecole publique "Les Stermes" (Centralisateur)	8, Rue des Gabares
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49250			2ème		Ecole publique "Les Stermes"	Rue des Gabares
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49300			3ème		Maison des loisirs - Salle Pierre Tohemia	rue du Parc
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49300			4ème		Maison des loisirs - Salle Pierre Bellemare	rue du Parc
3	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	LOIRE-AUTHION	49140		3	5ème		Mairie déléguée	11, rue Pierre Chameloup
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49800			6ème		Salle des fêtes	Rue de la Croix de Bois
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49800			7ème		Restaurant municipal	Rue de la Croix de Bois
3	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49630			8ème		Restaurant municipal	Place du Logis des Moines
3	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49630			9ème		Restaurant municipal	Place du Logis des Moines
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49800			10ème		Salle des Fêtes	Place Charles de Gaulle
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49800			11ème		Groupe scolaire	36, chemin des Champs
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	180	LONGUÉ-JUMELLES	49160	5		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur) - Salle de réunions	1, place de la Mairie
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	180	Longué-Jumelles	49160			2ème		Mairie - Salle de réunions	1, place de la Mairie
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	180	Longué-Jumelles	49160			3ème		Mairie - Salle de réunions	1, place de la Mairie
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	180	Longué-Jumelles	49160			4ème		Mairie - Salle du Conseil	1, place de la Mairie
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	180	Longué-Jumelles	49160			5ème		Mairie de Jumelles - Secrétariat	3, rue de la Mairie
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	200	LONGUENÉE-EN-ANJOU	49770	4		1 <sup>er</sup>		Mairie (Centralisateur)	Place de la Mairie
7	ANGERS	4921	TIERCE	200	LONGUENÉE-EN-ANJOU	49220	1	3	2ème		Mairie	2, rue Principale
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	200	Longuenée-en-Anjou	49770			3ème		Mairie	Rue de la Mairie

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (fr par Cantons)	NBRE BV (fr par Circo)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	200	Longuee-en-Anjou	49770			4ème		Foyer logement	2, rue du Vieux Pré
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	200	Longuee-en-Anjou	49770			5ème		Mairie	Place Eric Tabary
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	182	LOURESSE-ROCHEMENIER	49700	1				Mairie - Salle du Conseil	8, rue Principale
4	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	LYS-HAUT-LAYON	49310	10		1 <sup>er</sup>		Mairie de Vihiers (centralisateur)	10, place Charles de Gaulle
4	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49310			2ème		Collège de la Vallée du Lys	Rue des Coutils
4	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49310			3ème		Mairie déléguée	9, rue Mairie
4	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540			4ème		Mairie déléguée	3, rue de Mairie
4	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49560			5ème		Restaurant municipal	Rue de la Grise
4	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49310			6ème		Mairie déléguée	7, rue du Moulin
4	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49310			7ème		Salle communale	Place de la Mairie
4	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540			8ème		Mairie déléguée	1, place de la Mairie
4	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49310			9ème		Mairie déléguée	Place de la Mairie
4	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49310			10ème		Mairie déléguée	
3	ANGERS	4906	ANGERS 6	188	MARCÉ	49140	1				Mairie	2, rue de la Mairie
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	MAUGES-SUR-LOIRE	49620	16		1 <sup>er</sup>		Salle atlantide - Centre socio-culturel (centralisateur)	Place du Bourg Davy
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49620			2ème		Salle Pomeria - Centre socio-culturel	Place du Bourg Davy
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49620			3ème		Salle Pomeria - Centre socio-culturel	Place du Bourg Davy
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49570			4ème		Salle Auguste Leduc	1, rue de la Mairie
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49570			5ème		Salle Auguste Leduc	1, rue de la Mairie
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49410			6ème		Salle de la Bergerie	Rue de la Bergerie
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49410			7ème		Salle de la Bergerie	Rue de la Bergerie
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49410			8ème		Salle Sainte Madeleine	La Boutouchère
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49280			9ème		Mairie déléguée	Rue Joachim du Bellay
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49410			10ème		Mairie déléguée	Place du Pavillon
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49410			11ème		Mairie déléguée	Rue de Bonchamps
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49410			12ème		Mairie déléguée	Rue d'Anjou
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49110			13ème		Mairie déléguée	2, place de l'Eglise
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49410			14ème		Mairie déléguée	salle Prévôtale
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49280			15ème		Salle Victor Hugo	5, rue de Vendée
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	244	Mauges-sur-Loire	49410			16ème		Mairie déléguée	5, rue de la Mairie
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	192	MAULÉVRIER	49360	2		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur) - Salle du Conseil	Place de la Mairie
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	192	Maulévrier	49360			2ème		Restaurant scolaire	Place François Girard
6	CHOLET	4918	SAIN-MACAIRE-EN-MAUGES	193	MAY-SUR-EVRE (LE)	49122	3		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur) - Salle du Conseil municipal	1, rue St Michel
6	CHOLET	4918	SAIN-MACAIRE-EN-MAUGES	193	May-sur-Evre (Le)	49122			2ème		Ecole maternelle publique Jean Moulin - Salle de motricité	Place Marcel Taupin
6	CHOLET	4918	SAIN-MACAIRE-EN-MAUGES	193	May-sur-Evre (Le)	49122			3ème		Ecole primaire publique Jean Moulin - Classe	Place Marcel Taupin
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	194	MAZÉ-MILON	49630	4		1 <sup>er</sup>		Salle des loisirs (centralisateur)	Allée du Clos
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	194	Mazé-Milon	49630			2ème		Salle des loisirs	Allée du Clos
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	194	Mazé-Milon	49630			3ème		Salle des loisirs	Allée du Clos
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	194	Mazé-Milon	49140			4ème		Mairie déléguée	20, rue David d'Angers
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	195	MAZIÈRES-EN-MAUGES	49280	1				Mairie	Rue de la Mairie
3	SAUMUR	4907	ANGERS 7	201	MIENTRE (LA)	49260	2		1 <sup>er</sup>		Mairie (Centralisateur)	Place de la Mairie
3	SAUMUR	4907	ANGERS 7	201	Mièvre (La)	49250			2ème		Mairie	Place de la Mairie
1	SEGRE	4921	TIERCE	205	MIRÉ	49330	1				Mairie - Salle du Conseil	Rue des Echevins
3	ANGERS	4921	TIERCE	209	MONTIGNÉ-LES-RAIRIES	49430	1				Ancienne école	Rue de la Mairie
4	CHOLET	4913	CHOLET 2	211	MONTILLIERS	49310	1				Mairie	2, place du Comte Hector

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Cantons)	NBRE BV (tri par Circo.)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	215	MONTREUIL-BELLAY	49260	4	1 <sup>er</sup>			Maire (centraisateur)	Rue de la mairie
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	215	Montreuil-Bellay	49260		2ème			Mairis annexe de Méron	Méron
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	215	Montreuil-Bellay	49260		3ème			Ecole primaires de la Herse	La Herse
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	215	Montreuil-Bellay	49260		4ème			Ecole primaire des Remparts	Les Remparts
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	MONTREUIL-JUIGNÉ	49460	7	1 <sup>er</sup>			Maison du Parc (centraisateur)	Rue Pierre Mendès France
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	Montreuil-Juigné	49460		2ème			Mairie – Salon d'honneur	Esplanade Jean Moulin
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	Montreuil-Juigné	49460		3ème			Salle Emile Beaumesnil	Place Robert Schuman
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	Montreuil-Juigné	49460		4ème			Ecole maternelle Marcel Pagnol	3, Rue de Venise
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	Montreuil-Juigné	49460		5ème			Restaurant scolaire Jean Macdeleine	8, rue du 18 Juin
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	Montreuil-Juigné	49460		6ème			Restaurant scolaire Marcel Pagnol	rue de Venise
7	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	Montreuil-Juigné	49460		7ème			Restaurant maternelle Jean Macdeleine	8, rue du 18 Juin
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	216	MONTREUIL-SUR-LOIR	49140	1				Salle communale	4, rue de la Mairie
7	SEGRE	4921	TIERCÉ	217	MONTREUIL-SUR-MAINE	49220	1				Mairie	33, rue des Hauts de Mayenne
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	218	MONTREVAULT-SUR-ÈVRE	49110	13	1 <sup>er</sup>			Mairie déléguée	18, rue Foch
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	218	Montreault-sur-Èvre	49110		2ème			Mairie (centraisateur)	11, Avenue du Parc
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	218	Montreault-sur-Èvre	49110		3ème			Mairie	11, Avenue du Parc
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	218	Montreault-sur-Èvre	49110		4ème			Mairie	11, Avenue du Parc
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	218	Montreault-sur-Èvre	49270		5ème			Mairie	23, rue de la Mairie
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	218	Montreault-sur-Èvre	49800		6ème			Espace Intergénéralions	6, allée des Chênes
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	218	Montreault-sur-Èvre	49110		7ème			Mairie déléguée	11, Place St-Hilaire
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	218	Montreault-sur-Èvre	49110		8ème			Mairie déléguée	25, rue de la Mairie
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	218	Montreault-sur-Èvre	49110		9ème			Mairie déléguée	27, rue d'Anjou
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	218	Montreault-sur-Èvre	49110		10ème			Mairie déléguée	3, rue du Dr Besson
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	218	Montreault-sur-Èvre	49800		11ème			Annexes mairie – salle du conseil	7, Rue de la Mairie
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	218	Montreault-sur-Èvre	49800		12ème			Mairie déléguée	28, rue de Bretagne
6	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU	218	Montreault-sur-Èvre	49110		13ème			Mairie déléguée	Place de la Mairie
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	219	MONTSOREAU	49730	1				Mairie – Salle du Conseil	24, place des Diligences
3	ANGERS	4921	TIERCÉ	220	MORANNES-SUR-SARTE-DAUMERAY	49840	3	2	1 <sup>er</sup>		Mairie (centraisateur)	12 place Charles de Gaulle
1	ANGERS	4924	TIERCÉ	220	MORANNES-SUR-SARTE-DAUMERAY	49640	1	1	2ème		Mairie déléguée	27, rue de l'Eglise
3	ANGERS	4921	TIERCÉ	220	Morannes-sur-Sarthe-Daumeray	49640		3ème			Mairie déléguée	place Beaumont
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	221	MOULIERNE	49390	1				Mairie	1, place Emile Deletang
2	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-MELAY	222	MOZÉ-SUR-LOUET	49810	2	1 <sup>er</sup>			Salle Aubance (centraisateur)	Place de la Mairie
2	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-MELAY	222	Mozé-sur-Loire	49810		2ème			Salle Aubance	Place de la Mairie
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-ÔÉ	223	MURS-ÉRIGNÉ	49810	4	1 <sup>er</sup>			Ancienne Mairie	70, route de Nantes
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-ÔÉ	223	Murs-Érigné	49810		2ème			Hôtel de ville (centraisateur) – Salle du Conseil	5, chemin de Bellevue
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-ÔÉ	223	Murs-Érigné	49810		3ème			Ecole Charles Perrault	13, rue de la Clairière
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-ÔÉ	223	Murs-Érigné	49810		4ème			Hôtel de ville – Hall	5, chemin de Bellevue
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	224	NEUILLÉ	49880	1				Salle Brancheréau – Stade	Route de Biou
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	228	NOYANT-VILLAGES	49490	14	1 <sup>er</sup>			Mairie déléguée (centraisateur)	1, route de Tours
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	228	Noyant-Villages	49490		2ème			Mairie déléguée	Place du Champ de Foire
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	228	Noyant-Villages	49490		3ème			Mairie déléguée	4, Rue de Gué Morin
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	228	Noyant-Villages	49490		4ème			Mairie déléguée	57, rue de Mauline
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	228	Noyant-Villages	49490		5ème			Mairie déléguée – salle du conseil	3, Grande Rue
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	228	Noyant-Villages	49490		6ème			Mairie déléguée	7, rue de l'Eglise
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	228	Noyant-Villages	49490		7ème			Mairie déléguée – Salle du Conseil	11, rue de l'Etang
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	228	Noyant-Villages	49490		8ème			Mairie déléguée – Salle du Conseil	1, rue St. Jean Baptiste

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (tr. par Cantons)	NBRE BV (tr. par Circo.)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	228	Noyant-Villages	49490			9ème		Mairie déléguée	6, rue du Stade
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	228	Noyant-Villages	49490			10ème		Mairie déléguée	3, place de l'Eglise
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	228	Noyant-Villages	49490			11ème		Mairie déléguée	Bois-Simon
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	228	Noyant-Villages	49490			12ème		Mairie déléguée	12, rue de la Mairie
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	228	Noyant-Villages	49490			13ème		Mairie déléguée - Salle de réunion	Place de la Mairie
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	228	Noyant-Villages	49390			14ème		Résidences des Cèdres - Foyer logement	1, résidence des Cèdres
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	231	NUALLÉ	49340	1				Espace culturel de la Boissonnière	Salle Guy Chouveau
7	SEGRE	4920	SEGRÉ	248	OMBRÉE D'ANJOU	49420	12		1 <sup>er</sup>		Maison Commune de Loisirs (centralisateur)	3, avenue de la Gare
7	SEGRÉ	4920	SEGRÉ	248	Ombrières d'Anjou	49420			2ème		Maison Commune de Loisirs	3, avenue de la Gare
7	SEGRÉ	4920	SEGRÉ	248	Ombrières d'Anjou	49420			3ème		Mairie déléguée - Salle de réunion	2, rue de la Mairie
7	SEGRÉ	4920	SEGRÉ	248	Ombrières d'Anjou	49420			4ème		Mairie déléguée	Rue d'Anjou
7	SEGRÉ	4920	SEGRÉ	248	Ombrières d'Anjou	49520			5ème		Mairie déléguée	5, rue de l'Hotel de Ville
7	SEGRÉ	4920	SEGRÉ	248	Ombrières d'Anjou	49520			6ème		Maison Commune de Loisirs de Bel Air	Rue du Val Fleuri - Bel Air
7	SEGRÉ	4920	SEGRÉ	248	Ombrières d'Anjou	49520			7ème		Mairie déléguée - Salle de réunion	5 rue de la Mairie
7	SEGRÉ	4920	SEGRÉ	248	Ombrières d'Anjou	49520			8ème		Mairie déléguée - Salle de réunion	11, rue de la Mairie
7	SEGRÉ	4920	SEGRÉ	248	Ombrières d'Anjou	49420			9ème		Mairie déléguée	1, place de l'Eglise
7	SEGRÉ	4920	SEGRÉ	248	Ombrières d'Anjou	49420			10ème		Mairie déléguée	1, rue d'Anjou
7	SEGRÉ	4920	SEGRÉ	248	Ombrières d'Anjou	49520			11ème		Mairie déléguée	7, rue de la Libération
7	SEGRÉ	4920	SEGRÉ	248	Ombrières d'Anjou	49420			12ème		Mairie déléguée	1, rue d'Anjou
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	069	ORÉE D'ANJOU	49530	13		1 <sup>er</sup>		Mairie déléguée	38, rue d'Anjou
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	069	Orée d'Anjou	49270			2ème		Salle Chetou (centralisateur)	
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	069	Orée d'Anjou	49270			3ème		Salle Chetou	
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	069	Orée d'Anjou	49530			4ème		Mairie déléguée	4, rue Jean-François Chenouard
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	069	Orée d'Anjou	49530			5ème		Mairie déléguée	4, rue Jean-François Chenouard
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	069	Orée d'Anjou	49270			6ème		Salle municipale	Routa d'Anjou
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	069	Orée d'Anjou	49270			7ème		Mairie déléguée	15, place de l'Eglise
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	069	Orée d'Anjou	49530			8ème		Mairie déléguée - salle du conseil	Rue du 8 mai
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	069	Orée d'Anjou	49530			9ème		Mairie déléguée - Hall d'accueil	Rue du 8 mai
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	069	Orée d'Anjou	49270			10ème		Mairie déléguée	50, place de la Mairie
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	069	Orée d'Anjou	49270			11ème		Grande Salle des Chesneaux	Impasse des Chesneaux
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	069	Orée d'Anjou	49270			12ème		Grande Salle des Chesneaux	Impasse des Chesneaux
6	CHOLET	4916	LA POMMERAYE	069	Orée d'Anjou	49270			13ème		Mairie déléguée	15, place de l'Eglise
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	235	PARNAV	49730	1				Salle de loisirs	2, Chemin de Béniquet
4	CHOLET	4913	CHOLET 2	236	PASSAVANT-SURLAYON	49560	1				Mairie	Rue du Prieuré
3	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-VALLÉE	237	PELLERINE (LA)	49490	1				Mairie	Impasse Scolaire
4	CHOLET	4913	CHOLET 2	240	PLAINE (LA)	49360	1				Mairie	Rue Bocage
1	ANGERS	4907	ANGERS 7	241	PLESSIS-GRAMMOIRE (LE)	49124	2		1 <sup>er</sup>		Groupe scolaire "Le Chant du monde" (centralisateur)	Place Jean Lurçat
1	ANGERS	4907	ANGERS 7	241	Plessis-Grammoire (Le)	49124			2ème		Groupe scolaire "Le Chant du monde"	Place Jean Lurçat
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	PONTS-DE-CÉ (Les)	49130	10		1 <sup>er</sup>		Salle Emsal (centralisateur commune et canton)	Promenade Emsal
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130			2ème		Cloître St-Maurille	78, rue du Côt Bourgeois
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130			3ème		Groupe scolaire André Mairaux - Ecole maternelle	Avenue du 8 mai
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130			4ème		Groupe scolaire André Mairaux - Cantine	Avenue du 8 mai
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130			5ème		Groupe scolaire Jacques Prévert	Chemin de la Brosse
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130			6ème		Ecole publique Raoul Corbin	Rue de la Vicomte
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130			7ème		Lycée Jean Bodin	Avenue de l'Europe

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BY (Trj par Cantons)	NBRE BY (Trj par Circo.)	ORDRE BY	NUMERO BY	IMPLANTATION	ADRESSE
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Foris-de-Cé (Les)	49130			8ème		Lycée Jean Bodin	Avenue de l'Europe
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130			9ème		Collège François Villon	Avenue François Villon
6	ANGERS	4910	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130			10ème		Salie Nelson Mandela	15 Chemin de la Monnaie
4	SAUMUR	4914	CHALONNES-SUR-LOIRE	247	POSSONNIERE (LA)	49170	1		1 <sup>er</sup>		Le Ponton - Salle de la Gabarre	Rue de Landeronde
3	ANGERS	4921	TIERCE	253	PUY-NOTRE-DAME (LE)	49260	1				Mairie	1, rue de la Mairie
2	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	259	RAIRIES (LES)	49430	1				Mairie - Salle du Conseil	14, rue Charles de Gaulle
2	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	259	ROCHEFORT-SUR-LOIRE	49190	2		1 <sup>er</sup>		Ecole Jean Bouhler	Rue des Ecoles
5	CHOLET	4918	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	260	ROMAGNE (LA)	49740	1		2ème		Salie La Prée (centralisateur)	Rue des Ecoles
3	SAUMUR	4915	LONGUE-JUMELLES	261	ROSIERS-SUR-LOIRE (LES)	49350	2		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	13, rue de la Mairie
3	SAUMUR	4915	LONGUE-JUMELLES	261	Rosiers-sur-Loire (Les)	49350	2		2ème		Salie polyvalente du Patoué	Rue Nationale
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	262	ROU-MARSON	49400	1				Mairie	Rue du Patoué
7	SEGRE	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	266	SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS	49170	1				Mairie	3, place Robert Sébille
1	ANGERS	4908	ANGERS 6	267	SAINT-BARTHELEMY D'ANJOU	49124	8		1 <sup>er</sup>		Hôte de Ville (centralisateur)	2, place de l'Eglise
1	ANGERS	4908	ANGERS 6	267	Saint-Barthélemy d'Anjou	49124			2ème		Ecole Maternelle Pierre et Marie Curie	1 rue Jean Gilles
1	ANGERS	4908	ANGERS 6	267	Saint-Barthélemy d'Anjou	49124			3ème		Ecole primaire Jules Ferry	Rue Germaine Hartuis
1	ANGERS	4908	ANGERS 6	267	Saint-Barthélemy d'Anjou	49124			4ème		Ecole maternelle Jules Ferry	Route d'Angers
1	ANGERS	4908	ANGERS 6	267	Saint-Barthélemy d'Anjou	49124			5ème		Groupe scolaire de la Jaudette	Rue de la Gemmeire
1	ANGERS	4908	ANGERS 6	267	Saint-Barthélemy d'Anjou	49124			6ème		Groupe scolaire de la Jaudette	Rue de Walcourt
1	ANGERS	4908	ANGERS 6	267	Saint-Barthélemy d'Anjou	49124			7ème		Accueil de loisirs Planète Enfants	Rue de Walcourt
1	ANGERS	4908	ANGERS 6	267	Saint-Barthélemy d'Anjou	49124			8ème		Accueil de loisirs Planète Enfants	Rue Paul Verdane
5	CHOLET	4918	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	269	SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS	49280	2		1 <sup>er</sup>		Ecole publique (centralisateur) - Maternelle	Rue Paul Verlaire
5	CHOLET	4918	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	269	Saint-Christophe-du-Bois	49280	2		2ème		Ecole publique - Primaire	12, rue de la Chapelle
7	ANGERS	4903	ANGERS 3	271	SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE	49370	2		1 <sup>er</sup>		Complexe sportif Nicolas Touzaint (centralisateur)	12, rue de la Chapelle
7	ANGERS	4903	ANGERS 3	271	Saint-Clement-de-la-Place	49370			2ème		Complexe sportif Nicolas Touzaint	Route de Bécon
3	SAUMUR	4915	LONGUE-JUMELLES	272	SAINT-CLÉMENT-DES-LEVEES	49350	1				Mairie	Route de Bécon
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	274	SAINT-CYR-EN-BOURG	49260	1				Mairie - Salle du Conseil	Place Michel Pruvost
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	278	SAINTE-GEHMES-SUR-LOIRE	49130	3		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur) - Salle des commissions	24, rue Sous l'Ormeau
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	278	Sainte-Gehmès-sur-Loire	49130			2ème		Mairie - Salle des commissions	2, place de la Mairie
2	ANGERS	4902	ANGERS 2	278	Sainte-Gehmès-sur-Loire	49130			3ème		Mairie - Salle des commissions	2, place de la Mairie
6	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	283	SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE	49170	2		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur) - Salle capitulaire	Place de l'Hôtel de Ville
6	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	283	Saint-Georges-sur-Loire	49170	1		2ème		Caveaux de l'Abbaye	Place de l'Hôtel de Ville
6	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	288	SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX	49130	1				Mairie	91, Levée Ligérienne
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	289	SAINT-JEAN-DE-LINIÈRES	49070	1				Groupes scolaire Claude Debussy	RD 723 et Rue des Chateigniers
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	291	SAINT-JUST-SUR-DIVE	49260	1				Mairie	59, rue Joachim du Bellay
7	ANGERS	4903	ANGERS 3	294	SAINT-LAMBERT-LA-POTHERIE	49070	2		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	4, rue Félix Pauger
7	ANGERS	4903	ANGERS 3	294	Saint-Lambert-la-Potherie	49070	2		2ème		Mairie	4, rue Félix Pauger
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	298	SAINT-LEGER-DES-BOIS	49170	1				Mairie	9 rue du Lavoir
5	CHOLET	4918	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	299	SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET	49280	2		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	Rue des Mauges
5	CHOLET	4918	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	299	Saint-Leger-sous-Cholel	49280			2ème		Pole culturel (Salle n°1 et 2)	Rue des Mauges
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	302	SAINT-MACAIRE-DU-BOIS	49260	1				Mairie - Salle de réunion	L'Humeau de Bray
3	SAUMUR	4915	LONGUE-JUMELLES	304	SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE	49160	1				Centre culturel	Le Clos Marçais
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	306	SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX	49170	1				Mairie	5, rue du Petit Anjou
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	308	SAINT-MELAIN-SUR-AUBANCE	49610	2		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	5, rue Armand Brousse
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	308	Saint-Melaine-sur-Aubance	49610			2ème		Restaurant scolaire	5, rue Armand Brousse

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Cantons)	NBRE BV (tri par Circo)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE
4	CHOLET	4913	CHOLET 2	310	SAINT-PAUL-DU-BOIS	49310	1				Mairie	1, rue Bois d'Anjou
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	311	SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE	49160	1				Mairie - Salle du Conseil	7, rue d'Anjou
7	SEGRE	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	321	SAINT-SIGISMOND	49123	1				Mairie	1, rue Auxence
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	326	SARRIGNÉ	49800	1				Mairie - Salle du Conseil	25, rue St Jean
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAUMUR	49400	19	14	1 <sup>er</sup>		Hôtel de ville (centralisateur commune et canton)	Rue Moillère
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			2ème		Hôtel de ville	Rue Moillère
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			3ème		Hôtel de ville	1 rue Bonnemère
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			4ème		Ecole maternelle Arche Dorée	rue Saigneur
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			5ème		Espace des Hauts Quartiers	31 rue Jehan Alain
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			6ème		Ecole maternelle des Violettes	260 Rue Fricotale
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			9ème		L'Île des Enfants	Rue du Chemin Vert
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			10ème		Mairie annexe de Bagneaux	Rue du Doimen
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			11ème		Ecole du Doimen	27 rue du Doimen
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			12ème		Ecole du Doimen	27 rue du Doimen
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			13ème		Salle du Thouet	Place du Bois Quélier
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			14ème		Salle du Thouet	Place du Bois Quélier
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			15ème		Salle du Thouet	Place du Bois Quélier
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			19ème		Mairie annexe de Dampierre	483 route de Montsoreau
3	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAUMUR	49400		5	7ème		Pôle universitaire	10 Rue du Petit Pré
3	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			8ème		Pôle universitaire	10 Rue du Petit Pré
3	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			16ème		Salle Martineau	Rue de la Prévôté
3	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			17ème		Salle Martineau	Rue de la Prévôté
3	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	Saumur	49400			18ème		Salle Martineau	Rue de la Prévôté
6	ANGERS	4903	ANGERS 3	329	SAVENNIERES	49170	1				Mairie	4, rue Cure
1	SEGRE	4921	TIERCE	330	SEGAUX-D'ANJOU	49330	1				Salle du conseil	2, rue Ste Catherine
7	SEGRE	4920	SEGRE	331	SEGRE EN ANJOU BLEU	49500	21		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur commune et canton)	Place Anistide Bifand
7	SEGRE	4920	SEGRE	331	Segré en Anjou Bleu	49500			2ème		Bourse du Travail	Place du Port
7	SEGRE	4920	SEGRE	331	Segré en Anjou Bleu	49500			3ème		Groupe Milon	4, rue de la Roirie
7	SEGRE	4920	SEGRE	331	Segré en Anjou Bleu	49500			4ème		Ecole les Pierres Bleues	3, rue Clotbeau Bas
7	SEGRE	4920	SEGRE	331	Segré en Anjou Bleu	49500			5ème		Collège St Joseph	Chemin de Renier
7	SEGRE	4920	SEGRE	331	Segré en Anjou Bleu	49500			6ème		Ecole de St Aubin du Pavoil	St Aubin du Pavoil
7	SEGRE	4920	SEGRE	331	Segré en Anjou Bleu	49500			7ème		Mairie déléguée	5, rue d'Anjou
7	SEGRE	4920	SEGRE	331	Segré en Anjou Bleu	49500			8ème		Mairie déléguée - Salle de réunion	2, place Fougery
7	SEGRE	4920	SEGRE	331	Segré en Anjou Bleu	49500			9ème		Mairie déléguée	2, place de la Mairie
7	SEGRE	4920	SEGRE	331	Segré en Anjou Bleu	49500			10ème		Salle dernière la Mairie	Place de la Mairie
7	SEGRE	4920	SEGRE	331	Segré en Anjou Bleu	49520			11ème		Ecole maternelle	Rue Lucovic Méhard
7	SEGRE	4920	SEGRE	331	Segré en Anjou Bleu	49520			12ème		Mairie déléguée	Rue Constant Gérard
7	SEGRE	4920	SEGRE	331	Segré en Anjou Bleu	49500			13ème		Mairie déléguée - Salle de réunion	Place des Tilleuls
7	SEGRE	4920	SEGRE	331	Segré en Anjou Bleu	49500			14ème		Mairie déléguée - salle du conseil	1, rue des Tilleuls
7	SEGRE	4920	SEGRE	331	Segré en Anjou Bleu	49500			15ème		Mairie déléguée	8, rue du Lavoir
7	SEGRE	4920	SEGRE	331	Segré en Anjou Bleu	49500			16ème		Mairie déléguée	1, place St Nicolas
7	SEGRE	4920	SEGRE	331	Segré en Anjou Bleu	49500			17ème		Mairie déléguée	2, place de l'Eglise
7	SEGRE	4920	SEGRE	331	Segré en Anjou Bleu	49520			18ème		Mairie déléguée	4, rue Grands Murs
7	SEGRE	4920	SEGRE	331	Segré en Anjou Bleu	49500			19ème		Mairie déléguée	1, place St Martin
7	SEGRE	4920	SEGRE	331	Segré en Anjou Bleu	49520			20ème		Mairie déléguée	5, place de l'Eglise
7	SEGRE	4920	SEGRE	331	Segré en Anjou Bleu	49500			21ème		Mairie déléguée	17, rue d'Anjou

CR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Cantons)	NBRE BV (tri par Circo.)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE
5	CHOLET	4916	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	332	SEGUNIÈRE (LA)	49280	3		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	Rue Abbé Chauveau
5	CHOLET	4918	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	332	Séguinière (La)	49280			2ème		Espace Prévert	Rue Abbé Chauveau
5	CHOLET	4918	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	332	Séguinière (La)	49280			3ème		Espace Prévert	Rue Abbé Chauveau
3	ANGERS	4906	ANGERS 6	333	SEICHES-SUR-LE-LOIR	49140	2		1 <sup>er</sup>		Espace Villa Cipja (centralisateur)	Place Gaulier
3	ANGERS	4906	ANGERS 6	333	Seiches-sur-le-Loir	49140			2ème		Espace Villa Cipja	Place Gaulier
3	ANGERS	4906	ANGERS 6	334	SERMAISE	49140	1				Mairie - Salle du Conseil	15, rue de la Mairie
5	CHOLET	4918	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	301	SÈVREMOINE	49450	18		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	23, place Henry Doloy
5	CHOLET	4918	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	301	Sèvremoine	49450			2ème		Mairie	23, place Henry Doloy
5	CHOLET	4918	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	301	Sèvremoine	49450			3ème		Maison des Arts	21 rue du Tamarin
5	CHOLET	4918	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	301	Sèvremoine	49450			4ème		Restaurant scolaire	4 rue Jean Moulin
5	CHOLET	4918	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	301	Sèvremoine	49450			5ème		Restaurant scolaire	4 rue Jean Moulin
5	CHOLET	4918	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	301	Sèvremoine	49450			6ème		Mairie - salle du conseil	7, rue Augustin Vincent
5	CHOLET	4918	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	301	Sèvremoine	49450			7ème		Mairie - salle des associations	7, rue Augustin Vincent
5	CHOLET	4918	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	301	Sèvremoine	49450			8ème		Mairie déléguée	Rue de la Croix
5	CHOLET	4918	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	301	Sèvremoine	49450			9ème		Mairie déléguée	7, place de l'Eglise
5	CHOLET	4918	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	301	Sèvremoine	49230			10ème		Salle de la mairie	4, rue de la Mairie
5	CHOLET	4918	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	301	Sèvremoine	49230			11ème		salle municipale	4, rue de la Mairie
5	CHOLET	4918	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	301	Sèvremoine	49230			12ème		Mairie déléguée	2, allée de la Mairie
5	CHOLET	4918	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	301	Sèvremoine	49230			13ème		Mairie déléguée	14, rue de Bretagne
5	CHOLET	4918	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	301	Sèvremoine	49230			14ème		Mairie déléguée	2, rue du Donjon
5	CHOLET	4918	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	301	Sèvremoine	49230			15ème		Mairie annexe de Montigné	40bis, rue Louis-Prospér Lofficial
5	CHOLET	4918	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	301	Sèvremoine	49360			16ème		Mairie déléguée	Place Clemenceau
5	CHOLET	4918	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	301	Sèvremoine	49710			17ème		Salle de la cantine - Espace Marzelle	Rue de la Scrinère
5	CHOLET	4918	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	301	Sèvremoine	49710			18ème		Salle de la périscolaire - Espaces Marzelle	Rue de la Scrinère
4	CHOLET	4913	CHOLET 2	336	SOMLOIRE	49360	1				Mairie	2, place de l'Eglise
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	337	SOUCELLES	49140	2		1 <sup>er</sup>		Centre de Loisirs (centralisateur)	
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	337	Soucelles	49140			2ème		Restaurant scolaire	
2	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	338	SOULAINES-SUR-AUBANCE	49810	1				Mairie - Salle du Conseil	1, rue de la Grange aux Dimes
1	ANGERS	4905	ANGERS 5	339	SOULAIRE-ET-BOURG	49460	1				Mairie	Place de la Mairie
4	SAUMUR	4918	SAUMUR	341	SOUZAY-CHAMPIGNY	49400	1				Salle Villeneuve	Rue Jean Brevet
4	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-MELAY	086	TERRANJOU	49540	3		1 <sup>er</sup>		Mairie déléguée (centralisateur)	Place de la mairie
4	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-MELAY	086	Terranjou	49380			2ème		Mairie déléguée - Salle des mariages	Rue du 8 Mai
4	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-MELAY	086	Terranjou	49380			3ème		Mairie déléguée	1, place Abbé Lépine
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	343	TESSOULLE (LA)	49280	2		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	6, rue de l'Hôtel de Ville
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	343	Tessouille (La)	49280			2ème		Mairie	6, rue de l'Hôtel de Ville
1	SEGRE	4921	TIERCÉ	344	THORIGNÉ-D'ANJOU	49220	1				Mairie - Salle du Conseil	6, rue de la Harderie
1	ANGERS	4921	TIERCÉ	347	TIERCÉ	49125	3		1 <sup>er</sup>		Mairie (centralisateur)	Place de la Mairie
1	ANGERS	4921	TIERCÉ	347	Tiercé	49125			2ème		Foyer Logement La Saussière	Route de Chefles
1	ANGERS	4921	TIERCÉ	347	Tiercé	49125			3ème		Restaurant scolaire	Rue Maurice Ravel
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	352	TOUTLEMONDE	49360	1				Mairie	3, rue Martha Formin
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	TRELAZÉ	49800	9		1 <sup>er</sup>		Salle Aragon (centralisateur)	48, avenue Joseph Bara
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Trelazé	49800			2ème		Salle de la Maréchère	59, rue Ludovic Ménard
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Trelazé	49800			3ème		Ecole maternelle Jacques Prévert	19, rue Edouard Branly
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Trelazé	49800			4ème		Restaurant scolaire Henri et Yvonne Durour	25, rue Edouard Branly
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Trelazé	49800			5ème		Groupe scolaire Daguerre	27, rue Jules Ferry
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Trelazé	49800			6ème		Ecole élémentaire Paul Fort	256, rue Elisée Reclus

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Cantons)	NBRE BV (tri par Circo.)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Trélazé	49300		7ème			Ecole maternelle Gérard Philipe	225, rue Elisée Reclus
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Trélazé	49800		8ème			Foyer logements - Salle d'animation	6, rue Chouteau
2	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Trélazé	49800		9ème			Ecole Aimé Césaire	25, rue André Malraux
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	355	TRÉMENTINES	49340	2	1 <sup>er</sup>			Restaurant scolaire	Chemin du Patronage
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	355	Trémentines	49340		2ème			Mairie (centralisateur)	1, rue d'Anjou
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	003	TUFFALUN	49700	3	1 <sup>er</sup>			Mairie (centralisateur)	23, route d'Angers
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	003	Tuffalun	49700		2ème			Mairie déléguée	11, rue de l'Aubance
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	003	Tuffalun	49700		3ème			Mairie déléguée	38, rue Principale
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	358	TURQUANT	49730	1				Salle des Fêtes	Place St'Aubin
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	359	ULMIES (LES)	49700	1				Mairie	1, rue du Prieuré
7	SEGRE	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	183	VAL D'ERDRE-AUXENCE	49370	4	1 <sup>er</sup>			Salle Yves Huchet (centralisateur)	Place de la Mairie
7	SEGRE	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	183	Val d'Erdre-Auxence	49370		2ème			Salle Jeanne Guillot	Place de la Mairie
7	SEGRE	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	183	Val d'Erdre-Auxence	49440		3ème			Mairie	13, rue Genêt
7	SEGRE	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	183	Val d'Erdre-Auxence	49370		4ème			Mairie - Salle de réunion	2, rue du Prieuré
4	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-MELAY	292	VAL-DU-LAYON	49750	1	1 <sup>er</sup>			Mairie (centralisateur)	11, rue Rabelais
2	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	292	VAL-DU-LAYON	49190	1	2ème			Carrière-gardié	Place de la Gare
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	361	VARENNES-SUR-LOIRE	49730	1				Centre culturel	Place Chaigny
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	362	VARRAINS	49400	1				Mairie - Salle des mariages	2, rue de la Mairie
4	SAUMUR	4914	DOUÉ-LA-FONTAINE	364	VAUDELNAY	49260	1				Mairie - Salle des mariages	24, place des Deux Provinces
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	368	VERNANTES	49390	1				Mairie	Place de la Mairie
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	368	VERNOIL-LE-FOURIER	49390	1				Mairie	Place de la Mairie
4	SAUMUR	4919	SAUMUR	370	VERRIE	49400	1				Mairie - Salle de réunion	14, rue de la Mairie
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	VERRIÈRES EN ANJOU	49480	6	1 <sup>er</sup>			Mairie - Salle de l'Eglise	4, place de l'Eglise
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	Verrères-en-Anjou	49480		2ème			Site de la Française (centralisateur)	1 Allée du Taillis
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	Verrères-en-Anjou	49480		3ème			Site de la Française	1 Allée du Taillis
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	Verrères-en-Anjou	49480		4ème			Site de la Française	1 Allée du Taillis
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	Verrères-en-Anjou	49112		5ème			Salle de réunion CLSH	9 bis, rue des Vignes
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	Verrères-en-Anjou	49112		6ème			Salle associative CLSH	9 bis, rue des Vignes
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	371	VEZINS	49340	1				Maison des Associations	Place du Général de Gaulle
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	374	VILLEBERMIER	49400	1				Mairie	Centre Bourg
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	377	VILLEVEQUE	49140	2	1 <sup>er</sup>			Restaurant scolaire (centralisateur)	3, chemin de l'Enclouse
1	ANGERS	4906	ANGERS 6	377	Villevêque	49140		2ème			Restaurant scolaire	3, chemin de l'Enclouse
3	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	378	VIVY	49680	1				Restaurant scolaire	84, rue Nationale
5	CHOLET	4913	CHOLET 2	381	YZERNAY	49360	1				Mairie	7, rue Pierre de Romans















COMPL. ADRESSE
Chenehuites-Trèves-Cunault
Grézillé
Le Thourel
Saint-Georges-des-sept-Voies
Champigné
Brissarthe
Cherré
Contigné
Marigné
Querré
Soeudres
Ingrandes-sur-Loire
Le-Fresne-sur-Loire
Jerzé
Beauveau
Chaumont-d'Anjou
Lué-en-Baugois
Le Lion d'Angers
Le Lion d'Angers
Andigné
Saint-Mathurin sur Loire
Saint-Mathurin sur Loire
Andard
Andard
Bauré
Brain-sur-Authion
Brain-sur-Authion
Corné
Corné
Le Bohaile
La Daguenière
Longué
Longué
Longué
Longué
Jumelles
Le Flessis-Macé
Prullé
La Meignanne

















*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE**

Pôle Hébergement, Logement

Politiques Sociales du Logement

Arrêté modificatif relatif à la nomination des membres de la commission de médiation du droit au logement opposable du département de Maine-et-Loire

Arrêté n° *DDCS/PHL-PM/2017-0001*

**ARRÊTÉ MODIFICATIF N°1**

**La Préfète de Maine-et-Loire,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu l'article L.441-2-3 du code de la construction et de l'habitation,

Vu l'article R.441-13 du code de la construction et de l'habitation,

Vu le décret du Président de la République du 30 septembre 2015, portant nomination de Mme Béatrice ABOLLIVIER en qualité de Préfète de Maine-et-Loire,

Vu le décret du Président de la République du 8 juillet 2015, portant nomination de M. Pascal GAUCI, en qualité de Secrétaire Général de la préfecture de Maine-et-Loire,

Vu l'arrêté préfectoral n°DDCS/Pôle hébergement, logement-PB/2016-0147 fixant la composition de la commission de médiation de Maine-et-Loire,

Vu le courrier du 22 décembre 2016 de l'Union Départementale de l'association Consommation Logement et Cadre de Vie

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture :

**ARRÊTE**

**Article 1** : L'article 2 de l'arrêté n°DDCS/Pôle hébergement, logement-PB/2016-0147 est modifié comme suit :

- le 6°) est ainsi rédigé :

Titulaire : Monsieur Marc THEVENET, membre de l'association Consommation, Logement et Cadre de Vie

Suppléant : Monsieur Claude MIRENCE, membre de l'association Consommation, Logement et Cadre de Vie

**Article 2 :** La liste des membres de la commission mentionnée à l'article 4 de l'arrêté n°DDCS/Pôle hébergement, logement-PB/2016-0147 est modifiée en conséquence et annexée au présent arrêté

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Fait à ANGERS, le 03 FEV. 2017

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la Préfecture



Pascal GAUCI





## PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST

### ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE CIRCULATION ROUTIÈRE

N° 17-196.

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment les articles R.122-1 et suivants relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route, et notamment l'article R.411-18 ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif au transport des matières dangereuses par voies terrestres ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

Vu l'arrêté du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest n°16-145 du 17 mai 2016 donnant délégation de signature à M. Patrick DALLENNES, préfet délégué pour la défense et la sécurité Ouest ;

Vu l'arrêté du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest n°16-182 du 10 octobre 2016 portant organisation de la cellule permanente de coordination routière (CPZCR) du poste de commandement de circulation pour la zone Ouest (PCCZO) ;

Vu l'arrêté du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest n°16-190 du 30 décembre 2016 portant approbation du plan intempéries de la zone de défense et de sécurité Ouest (PIZO) ;

Vu l'arrêté zonal du 4 février 2017 portant réglementation de la circulation routière sur l'A10 dans le département d'Indre-et-Loire (37), compte tenu des mesures de gestion de la circulation des poids lourds prises par la préfecture de zone Sud-Ouest en raison d'intempéries ;

Considérant la levée des mesures d'interdiction de circulation des véhicules poids lourds en zone Sud-Ouest et l'amélioration des conditions météorologiques ;

### ARRÊTE

#### **Article 1<sup>er</sup> : Abrogation**

L'arrêté préfectoral du 04/02/2017 portant réglementation de la circulation routière sur l'A10 dans le département d'Indre-et-Loire (37) est abrogé.

#### **Article 2 : Application**

Les dispositions définies à l'article précédent prennent effet dès la signature du présent arrêté.

#### **Article 3 : Exécution**

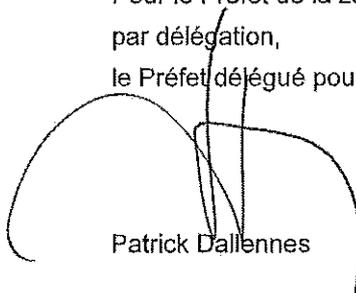
Le préfet d'Indre-et-Loire et le directeur de Cofiroute sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 : Publication**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et ampliation en sera adressée aux services visés à l'article précédent ainsi qu'au PC de Circulation de la Zone Sud-Ouest.

À Rennes, le 04 février 2017 à 11h00

Pour le Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest,  
par délégation,  
le Préfet délégué pour la défense et la sécurité,



Patrick Dallennes



## PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST

### ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE CIRCULATION ROUTIÈRE

N° 17-197

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment les articles R.122-1 et suivants relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route, et notamment l'article R.411-18 ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif au transport des matières dangereuses par voies terrestres ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

Vu l'arrêté du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest n°16-145 du 17 mai 2016 donnant délégation de signature à M. Patrick DALLENNES, préfet délégué pour la défense et la sécurité Ouest ;

Vu l'arrêté du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest n°16-182 du 10 octobre 2016 portant organisation de la cellule permanente de coordination routière (CPZCR) du poste de commandement de circulation pour la zone Ouest (PCCZO) ;

Vu l'arrêté du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest n°16-190 du 30 décembre 2016 portant approbation du plan Intempéries de la zone de défense et de sécurité Ouest (PIZO) ;

Vu les mesures de gestion de la circulation des poids lourds prises par la préfecture de zone Sud-ouest (MG4) compte tenu des intempéries en zone Sud-Ouest (alerte rouge tempête sur les départements 16, 17 et 33, et orange sur le reste de la zone Sud-Ouest) ;

Considérant les mesures d'interdiction de circulation des véhicules poids lourds en cours en zone Sud-Ouest et de stockage, notamment sur l'A10 au niveau de Poitiers (86) dans le sens nord-sud ;

Considérant que l'aire de stockage au niveau de Poitiers (n° PISO\_A10/1\_3) devrait arriver à saturation en tout début de matinée et qu'il convient de prendre dès maintenant des mesures de gestion plus en amont en zone Ouest ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité de la circulation routière dans l'intérêt de l'ordre public ;

### ARRÊTE

#### Article 1 : Interdictions de circulation et déviations obligatoires

Est interdite la circulation des véhicules et ensembles de véhicules dont le PTAC est supérieur à 7,5 tonnes sur :

- A10 dans le sens Tours vers Poitiers, entre la bifurcation A10 / A85 jusqu'à la limite du département d'Indre-et-Loire (37).

Les véhicules poids lourds sont déviés obligatoirement vers A85 (direction Vierzon).

## Article 2 : Dérogation

Les Interdictions de circulation susvisées ne sont pas applicables aux :

- véhicules et engins de secours,
- véhicules et engins d'intervention (engins d'exploitation des gestionnaires routiers, engins des gestionnaires de réseaux électriques et gaziers).

## Article 3 : Application

Les dispositions définies aux articles précédents prennent effet dès la signature du présent arrêté.

## Article 4 : Infraction

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

## Article 5 : Exécution

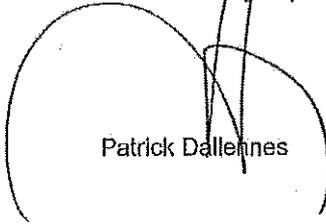
Le préfet d'Indre-et-Loire et le directeur de Cofiroute sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

## Article 6 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et ampliation en sera adressée aux services visés à l'article précédent ainsi qu'au PC de Circulation de la Zone Sud-ouest.

À Rennes, le 04 février 2017 à 07h00

Pour le Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest,  
par délégation,  
le Préfet délégué pour la défense et la sécurité,



Patrick Dalennes



PREFECTURE D'ILLE ET VILAINE

**Direction Interdépartementale des Routes Ouest  
Secrétariat Général**

### **Arrêté**

**portant déclassement du domaine public, d'inutilité à l'État et de remise à France Domaine  
(Service du domaine de Maine et Loire)  
d'une parcelle section ZB  
sur la commune de Saint Jean de Linières**

**Le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest**

- VU** le code général de la propriété des personnes publiques et spécifiquement le livre II (deuxième partie) relatif à la gestion des biens relevant du domaine privé et le livre II (troisième partie) relatif à la cession des biens relevant du domaine privé ;
- VU** le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 et spécifiquement le titre Ier du livre II (partie réglementaire) relatif à l'aliénation des biens du domaine privé de l'État ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2015 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest pour la gestion et l'exploitation du domaine public routier national et spécifiquement les points A-1 et A-13 relatifs au déclassement du domaine public et à la remise au service du domaine pour aliénation des parcelles du domaine privé attenant au domaine public routier de l'État (article 19 du décret n°2004-374 du 20 avril 2004 modifié) ;
- VU** le plan annexe à la présente décision ;

#### **Considérant**

d'une part que la parcelle n° 176 sur la section ZB d'une superficie de 75a 26ca de la commune de Saint Jean de Linières a été acquise par l'État dans le cadre de la construction d'un Centre d'Entretien et d'Intervention, et d'autre part, qu'elle ne présente pas d'intérêt à être conservée par l'État (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer).

## **DECIDE**

**Article 1 :** La parcelle cadastrée n°176 sur la section ZB de la commune de Saint Jean de Linières et située dans le département de Maine et Loire, est aliénable.

**Article 2 :** la parcelle sus-indiquée à l'article 1 est remise à France Domaine (service du domaine de Maine et Loire), pour mise en œuvre de la procédure d'aliénation.

Cette parcelle supporte un bâtiment d'une superficie utile brute de 109 m<sup>2</sup> dont la SUN est de 39 m<sup>2</sup>

**Article 3 :** Le produit de la cession est destiné à financer un programme national d'investissement immobilier dans les centres d'entretien et d'intervention des directions interdépartementales des routes.

Ce bien devra être répertorié comme bien « DGITM/DIT » dans l'outil de suivi des cessions (OSC).

**Article 4 :** l'original de la présente décision sera notifiée à Monsieur Le Directeur de France Domaine (service du domaine de Maine et Loire).

**Article 5 :** Monsieur Le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest, Monsieur Le Directeur du Service des domaines de Maine et Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rennes, le 03 FEV. 2017  
Pour la Préfète de Maine et Loire  
par délégation,  
Le Directeur Interdépartemental des Routes  
Ouest,

Frédéric LECHELON

## ***II - AUTRES***



**liste des autorisations de mise en œuvre, renouvellement ou modification  
de systèmes de vidéoprotection  
4ème trimestre 2016**

n° arrêté	date arrêté	établissement	responsable
<b>BCAB 2016-445</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin Super U, 6 square Louis Jouvét à Angers	le PDG
<b>BCAB 2016-446</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin U Express, 59 rue de Rennes à Angers	le gérant
<b>BCAB 2016-447</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le bar restaurant, 13 promenade du Bout du Monde à Angers	le gérant
<b>BCAB 2016-448</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la CAF de Maine et Loire, 32 rue Louis Gain à Angers	le directeur
<b>BCAB 2016-449</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence de la BNP Paribas, 5 place de la Laiterie à Angers	le responsable service sécurité
<b>BCAB 2016-450</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence de la BNP Paribas, avenue Winston Churchill à Angers	le responsable service sécurité
<b>BCAB 2016-451</b>	26/10/2016	modification du système de vidéoprotection mis en œuvre dans le bar tabac Le Beauséjour, 247 avenue Pasteur à Angers	le gérant
<b>BCAB 2016-453</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence du Crédit Agricole, 6 place des Justices à Angers	le responsable sécurité
<b>BCAB 2016-454</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire, 5 bd du Maréchal Foch à Angers	le directeur immobilier et sécurité
<b>BCAB 2016-460</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans la laverie La Cigogne, 96 avenue Pasteur à Angers	le gérant
<b>BCAB 2016-461</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans la pharmacie, centre commercial Leclerc, Bd Albert Camus à Angers	les pharmaciens titulaires
<b>BCAB 2016-462</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans la boulangerie, 51 rue Guillaume Lekeu à Angers	le gérant

<b>BCAB 2016-463</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection square des Longs Boyaux à Angers	le chef du service maintenance PODELIHA
<b>BCAB 2016-464</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'Hôtel Mercure, , 1 place Mendès-France à Angers	la directrice
<b>BCAB 2016-465</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection aux abords du matériel de livraison automatique de colis installé par la société Inpost France, Bd Barangé à Angers	le directeur général
<b>BCAB 2016-466</b>	26/10/2016	modification du système de vidéoprotection mis en œuvre sur le territoire de la ville d'Angers	le maire d'Angers
<b>BCAB 2016-485</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence du Crédit Coopératif, 21 bd Carnot à Angers	le service sécurité
<b>BCAB 2016-489</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le centre des finances publiques, 15 bis rue Dupetit-Thouars à Angers	le délégué départemental à la sécurité
<b>BCAB 2016-490</b>	26/10/2016	modification du système de vidéoprotection mis en œuvre dans l'agence du Crédit Agricole, place Lafayette à Angers	le responsable sécurité
<b>BCAB 2016-492</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin des Halles et des Gourmets, 26 bis route de Bouchemaine à Angers	le gérant
<b>BCAB 2016-493</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'unité locale de la Croix Rouge, 17 rue Le Nôtre à Angers	le président local
<b>BCAB 2016-494</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans la boulangerie, 13 place Bichon à Angers	les gérants
<b>BCAB 2016-495</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'établissement du CESAME, 33 rue de la Charnasserie à Angers	l'ingénieur chef plans et travaux
<b>BCAB 2016-496</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans la bijouterie Dix-Heures-Jean Delatour, 16 rue du Grand Launay à Angers	le président de la société
<b>BCAB 2016-498</b>	26/10/2016	modification du système de vidéoprotection mis en œuvre dans le bar Le Montesquieu, 3 avenue Patton à Angers	le gérant
<b>BCAB 2016-456</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le garage automobile, 12 bis rue des Frères Montgolfier à Avrillé	le gérant
<b>BCAB 2016-467</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin Super U, 2 bd de la République à Thouarcé	le PDG
<b>BCAB 2016-472</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence du Crédit Agricole, Place du Champ de Foire à Thouarcé	le responsable sécurité
<b>BCAB 2016-486</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le garage automobile, 9 route de St Laurent à Chalonnes sur Loire	le gérant

<b>BCAB 2016-479</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection au crédit agricole 1 avenue général de Gaulle à Chateaufort sur Sarthe	le chargé de sécurité
<b>BCAB 2016-470</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le garage automobile, ZA du Milon à Chavagnes les Eaux	le gérant
<b>BCAB 2016-475</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans la SARL Bureau Cash centre commercial des 3 routes à Chemillé	le gérant
<b>BCAB 2016-484</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection aux abords du matériel de livraison automatique de colis installé par la société Inpost France, PA des 3 routes à Chemillé	le directeur général
<b>BCAB 2016-499</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le centre commercial Clairefontaine à Cholet	le gérant
<b>BCAB 2016-501</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'entreprise Dusolier Calberson, square Jean Bertin à Cholet	le directeur d'agence
<b>BCAB 2016-503</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans la SARL 2ADP, 4 rue Sorel Tracy à Cholet	le gérant
<b>BCAB 2016-504</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le restaurant, DEL ARTE, rue de l'Aubance à Cholet	le directeur
<b>BCAB 2016-505</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'hôtel de l'Europe, 15 place du 77ème RI à Cholet	la gérante
<b>BCAB 2016-506</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin CELIO, 4 rue Sorel Tracy à Cholet	le gérant
<b>BCAB 2016-507</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le complexe sportif, boulevard de la Rontardièrre à Cholet	les co-gérants
<b>BCAB 2016-509</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans la bijouterie GUILLE, 91 rue Nationale à Cholet	
<b>BCAB 2016-510</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le bar tabac La Civette, 23 place Travot à Cholet	
<b>BCAB 2016-511</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection sur le DAB du Crédit Agricole, ZAC d l'Ecuyère à Cholet	le responsable sécurité
<b>BCAB 2016-513</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection aux abords du matériel de livraison automatique installé par la Sté Inpost France, bd de Touraine à Cholet	le directeur général
<b>BCAB 2016-516</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans la SARL MGAV, 102 route de Nueil à Doué la Fontaine	le gérant
<b>BCAB 2016-469</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence du Crédit Agricole, rue des Déportés à Durtal	le responsable sécurité

<b>BCAB 2016-473</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection au magasin studio lion photo rue du Lionnais à Grez-Neuville	le gérant
<b>BCAB 2016-517</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'entreprise LABK, 2 rue Gutenberg à La Séguinière	le gérant
<b>BCAB 2016-458</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans la boulangerie, 23 route David d'Angers aux Ponts de Cé	le dirigeant
<b>BCAB 2016-459</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans la boulangerie, avenue du 8 Mai aux Ponts de Cé	le dirigeant
<b>BCAB 2016-491</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'établissement Cycles CESBRON, 2 rue Lino Ventura aux Ponts de Cé	les gérants
<b>BCAB 2016-515</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin Super U, route de Saumur à Longué Jumelles	le PDG
<b>BCAB 2016-514</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin Carrefour Contact, 27 B rue Nationale à Montjean sur Loire	le gérant
<b>BCAB 2016-468</b>	26/10/2016	modification du système de vidéoprotection mis en œuvre dans l'agence du Crédit Mutuel, 10 bis rue Victor Hugo à Montreuil Juigné	le chargé de sécurité
<b>BCAB 2016-487</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin Carrefour Contact, 5 place de la République à Montreuil Juigné	le gérant
<b>BCAB 2016-474</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la crêperie la Dentellière 15 quai Philippes Commines à Montsoreau	la responsable de l'établissement
<b>BCAB 2016-488</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans la pharmacie, 26 rue Valentin des Ormeaux à Mûrs Erigné	le PDG
<b>BCAB 2016-480</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection au bar tabac le Haillé 21 rue de la libération à Nuillé	la gérante
<b>BCAB 2016-477</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection au logement foyer résidence du parc, 15 chemin de Bellevue à Pouancé	la directrice
<b>BCAB 2016-500</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans la SARL OGER Fabrice, route des Roches, St Lambert des Levées à Saumur	le gérant
<b>BCAB 2016-502</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin Sephora, route de Saumur à Saumur	la direction sécurité
<b>BCAB 2016-508</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection aux abords du matériel de livraison automatique installé par la Sté Inpost France, bd De Lattre de Tassigny à Saumur	
<b>BCAB 2016-512</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin Intersport, bd des Demoiselles, St Lambert des Levées à Saumur	le directeur

<b>BCAB 2016-476</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la SARL Tif coiffure 9 place Aristide Briand à Segré	le gérant
<b>BCAB 2016-478</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection au bar VB, 3 rue Gustave Eiffel à Segré	le gérant
<b>BCAB 2016-481</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection au restaurant le saloon 7 avenue des Pays-bas à Saint-Germain-sur-Moine	la gérante
<b>BCAB 2016-455</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin Jardiprix, 41 rue Malmouche à St Barthélemy d'Anjou	le gérant
<b>BCAB 2016-457</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin Super U, 360 rue Haute des Banchais à St Barthélemy d'Anjou	le PDG
<b>BCAB 2016-497</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le bar tabac, 12 route d'Angers à St Barthélemy d'Anjou	le responsable de l'établissement
<b>BCAB 2016-483</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection aux abords du matériel de livraison automatique de colis installé par la société Inpost France, rue de la liberté à St-jean-de-Linières	le directeur général
<b>BCAB 2016-482</b>	26/10/2016	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection aux abords du matériel de livraison automatique de colis installé par la société Inpost France, rue du 8 mai 45 à Ste Gemmes d'Andigné	le directeur général
<b>BCAB 2016-452</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans l'agence du Crédit Agricole, 24 bis rue Jean Jaurès à Trélazé	le responsable sécurité
<b>BCAB 2016-471</b>	26/10/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le bar tabac, 4 rue St Pierre à Villevêque	la gérante
<b>BCAB 2016-535</b>	25/11/2016	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans le magasin Electro-dépôt, ZI de la Croix Cadeau à Avrillé	le directeur



**Extrait des décisions de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage  
de Maine-et-Loire du 3 février 2017**

Conformément à l'article R. 426-8 du code de l'environnement, la Commission :

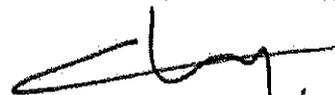
1 - Fixe le barème départemental d'indemnisation des denrées pour le Maine-et-Loire :

<u>Cultures :</u>	Prix en €/Quintal
- Maïs grain :	12,50 €/ql
- Maïs ensilage :	2,50 €/ql
- Tournesol :	34,90 €/ql
- Sorgho :	11,50 €/ql

Cultures particulières :

- Salade Bio :	0,60 €/unité
- Salade Pain de sucre :	0,40 €/unité
- Salade Trévisse :	0,40 €/unité
- Pomme Pink Lady :	0,50 €/kg
- Scions de Fruitiers noyaux :	3,00 €/ped
- Scions de Fruitiers pépins :	3,00 €/ped
- Scions Pommiers 150/200 :	3,00 €/ped
- Scions Pruniers 150/200 :	3,00 €/ped
- Scions Pommiers 60/100 :	1,50 €/ped
- Scions Pruniers 60/100 :	1,50 €/ped
- Cerisier Bigareaux demi-tige :	10,0 €/ped
- Cerisier Bigareaux touffe :	5,90 €/ped
- Prunier Mirabelle demi-tige :	10,0 €/ped
- Rosier-Tige (pour rosiers tiges greffés à 1,10 m)	2 €/ped

Le chef de l'unité forêt, chasse et espace rural,



Laurent MAILLARD





PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE.

**AVENANT N° 6  
DE FIN DE GESTION POUR L'ANNÉE 2016  
À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE L 301-5-2  
DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITAT**

**Entre**

**Le Département de Maine et Loire, représenté par M. Christian GILLET, Président**

**Et**

**L'Etat, représenté Mme Béatrice ABOLLIVIER, Préfète du Maine-et-Loire**

**Vu la convention de délégation de compétence, conclue en application de l'article L. 301-5-2 du code de la construction et de l'habitation, en date du 24 avril 2014,**

**Vu la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclue avec l'Anah en date du 08 avril 2014,**

**Vu l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 13 octobre 2016 sur la répartition des crédits,**

**Vu le Conseil d'administration du Fonds national des aides à la pierre en date du 9 novembre 2016,**

**Vu la délibération de la commission permanente du Conseil départemental autorisant la signature du présent avenant en date du 12 décembre 2016,**

**Il a été convenu ce qui suit :**

Le présent avenant n° 6 a pour objet :

- d'adapter les objectifs et enveloppes des droits à engagement du parc public pour l'année 2016 ;
- de confirmer les objectifs et enveloppes des droits à engagement du parc privé pour l'année 2016.

## **TITRE I : OBJECTIFS DE LA CONVENTION**

### **Article I-1 Orientations générales :**

**Sans changement**

### **Article I-2 : les objectifs quantitatifs et l'échéancier prévisionnels**

Les moyens financiers mentionnés au titre II du présent avenant ont pour objet de mettre en œuvre les objectifs prévisionnels suivant pour l'année 2016:

#### **I-2-1 Le développement et la diversification de l'offre de logements sociaux**

L'article I-2-1 est modifié selon les modalités suivantes :

Pour l'année 2016, l'objectif final est de **512** logements locatifs sociaux (hors PSLA) soit :

- **422 PLUS/PLAI** selon la répartition suivante :
  - **281 PLUS** contre 264 dans la programmation initiale,
  - **141 PLAI** contre 132 dans la programmation initiale, enveloppe déléguée sur la base de 42 PLAI classiques et 99 PLAI ressources,
- **90 agréments PLS** pour le logement ordinaire, les investisseurs privés et les structures collectives, contre 160 dans la première répartition;

L'objectif 2016 de PLAI et PLUS est réparti à hauteur de 30 % sur les territoires en zone PDL2 et 70 % en zone PDL3.

Par ailleurs, les objectifs thématiques suivants ont été définis :

- **15 logements en résidences sociales et maisons relais**
- **119 PSLA**, objectif inchangé.

*Le reste de l'article est sans changement.*

## I-2-2 La réhabilitation du parc privé et la requalification des copropriétés

Sur la base des objectifs figurant au titre I de la convention de délégation de compétence, il est prévu, pour l'année 2016, la réhabilitation d'environ 904 logements privés en tenant compte des orientations et des objectifs de l'Agence nationale de l'habitat et conformément à son régime des aides, ainsi répartis par type de bénéficiaire :

- 853 logements de propriétaires occupants,
- 51 logements de propriétaires bailleurs.

L'intégralité des logements des propriétaires bailleurs aidés est conventionnée (sauf exceptions précisées dans le régime des aides de l'Anah).

La mise à jour de la déclinaison annuelle des objectifs et la répartition par type d'intervention figure en annexe I (objectifs de réalisation de la convention et tableau de bord).

*Le reste de l'article est sans changement*

## TITRE II : MODALITES FINANCIERES

### Article II-1 Moyens mis à disposition du délégataire par l'Etat pour le parc locatif social

L'article II-1 est modifié en ce qui concerne les enveloppes financières.

Dans la limite des dotations ouvertes en loi de finances, l'Etat allouera au délégataire pour l'année 2016, un montant de droits à engagements pour la réalisation des objectifs visés à l'article I-2.

Pour 2016, l'enveloppe des crédits pour le parc public mobilise 889 351 €.

La décomposition de l'enveloppe annuelle est la suivante:

- 8 064 € au titre des droits à engagement alloués par l'Etat en 2015 et non consommés par le délégataire au 31 décembre 2015. Ces droits à engagements sont reportés sur l'exercice 2016 ;
- 881 287 € au titre des droits à engagement alloués par l'Etat en 2016. Ces derniers correspondent aux crédits alloués par l'Etat sur l'exercice 2016. Ce montant comprend :
  - 61 100 € de prime pour la réalisation de T1/T2 ;
  - 50 640 € lié au surcoût de la construction.

Outre ces droits à engagement, l'Etat affecte aux différentes opérations financées dans le cadre du présent avenant des aides indirectes : TVA à taux réduit, exonération compensée de la TFPB et aides équivalentes aux prêts bonifiés de la Caisse des Dépôts et Consignations dont les montants totaux pour l'année 2016 sont repris en annexe 4.

### Article II-2 Moyens mis à disposition du délégataire par l'Etat pour le parc privé :

Pour l'année d'application de l'avenant, l'enveloppe des droits à engagement Anah (hors FART) destinée au parc privé est fixée à 6 286 251 €, dont 356 500 € d'ingénierie.

Pour l'année d'application de l'avenant, l'enveloppe prévisionnelle des droits à engagements Etat allouée dans le cadre du FART, est fixée à hauteur de 1 247 977 €.

*Le reste de l'article est inchangé.*

**Article II-3 à II-7 : sans changement**

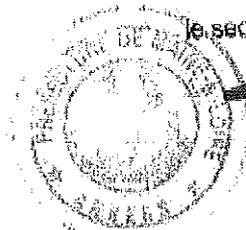
A Angers, le **20 DEC. 2016**

Le Président du Département

  
Christian GILLET

La Préfète de Maine-et-Loire

Pour la préfète absente  
le secrétaire général de la préfecture



  
Pascal SAUCI

Contrôleur Budgétaire Régional

VISA du : **16 DEC. 2016**

**ANNEXE 1 : OBJECTIFS ET REALISATIONS**

Annexe 1 : Objectifs de réalisation de la convention, parc public et parc privé issus du PDH de Maine et Loire - tableau de bord	Année de délégation						2016						Total					
	2014			2015			2016			2016			Total					
	Prévu	Financé	mis en chantier	Prévu	Financé	mis en chantier	Prévu	Financé	mis en chantier	Prévu	Financé	mis en chantier	Prévu	Financé	mis en chantier			
<b>Département de Maine et Loire</b>																		
<b>Parc Public (hors Psla)</b>																		
PLAI	707	622	0	556	449	0	512	0	0	1775	1071	0						
PLUS	129	159	0	125	301	0	141	0	0	395	260	0						
Total Plus-Plai	301	193	0	241	162	0	281	0	0	823	355	0						
PLS	430	352	0	366	263	0	422	0	0	1218	615	0						
Accession à la propriété (Psla)	277	270	0	190	186	0	90	0	0	557	456	0						
	70	31	0	70	68	0	119	0	0	259	99	0						
<b>Parc Privé</b>																		
Logements de propriétaires occupants	1042	1159		973	1008		904	0		2919	2167							
dont logements sociaux	970	1111		924	964		853	0		2747	2025							
dont logements sociaux très dégradés	53	50		40	37		54	0		147	87							
dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	600	624		594	522		540	0		1734	1146							
dont aides pour l'autonomie de la personne	317	437		290	405		259	0		866	842							
Logements de propriétaires bailleurs	72	48		49	44		51	0		172	92							
Logements traités dans le cadre d'aides aux SDC	0	0		0	0		0	0		0	0							
<b>Total des logements Habiter Mieux</b>																		
dont PO	0	0		0	0		657	0		657	0							
dont PB							615			615	0							
dont logements traités dans le cadre d'aide aux SDC							42			42	0							
Droits à engagement Etat	888 890	886 416		722 798	724 320		881 287			2 492 885	1 610 636							
Droits à engagement délégataire: parc public	1 480 000	2 000 000		1 050 000	999 500		500 000			3 030 000	2 999 500							
Droits à engagement ANAH	7 390 283	7 389 894		6 757 099	6 757 056		6 286 251			20 433 633	14 146 750							
Droits à engagement délégataire: parc privé	390 000	272 550		790 000	471 532		731 000			1 911 000	744 082							
Droits à engagement Etat - FART	2 457 365	2 457 365		2 161 262	1 675 756		1 247 977			5 866 604	4 133 121							
<b>Répartition des niveaux de loyer conventionnés par le traitement des logements de propriétaires bailleurs</b>																		
dont loyer intermédiaire										0	0							
dont loyer conventionné social	62	48		44	44					106	22							
dont loyer conventionné très social	10			5	2					15	2							

**ANNEXE 4 : relative aux aides directes et indirectes**

Si toutes les opérations aidées pour le parc public (PLAI - PLUS - PLS) et pour le parc privé (Anah) étaient finançables dans le cadre de ladite convention, au regard du bilan des aides de l'État disponible sur l'infocentre SISAI. (vademecum), l'État, l'Anah et le délégataire affecteraient en 2016 aux différentes opérations les aides suivantes dans les conditions réglementaires et financières en vigueur au 31 décembre 2015 :

<b>PREVISIONNEL</b>	<b>2016</b>
<b>Aides d'Etat</b>	
Droits à engagement alloués au délégataire (subvention)	<b>881 287 €</b>
<b>Aides Anah</b>	
Droits à engagement alloués au délégataire (subvention)	<b>6 286 251 €</b>
<b>Autres aides d'Etat</b>	
Taux réduit de TVA	9 080 250 €
Exo compensée de TFPP	2 890 446 €
Aide de circuit	0 €
Aides FART	1 247 977 €
<b>Total aides d'Etat</b>	<b>20 386 211 €</b>

<b>Interventions propres du délégataire (p.m)</b>	
<b>Parc Public : Aides directes à la production de logements*</b>	500 000 €
<b>Parc Privé : aide à la pierre et ingénierie</b>	731 000 €
<b>Total aides du délégataire</b>	<b>1 231 000 €</b>

<b>Total général (y compris interventions propres du délégataire)</b>	<b>21 617 211 €</b>
---	---------------------

**AVENANT N°7 DE FIN DE GESTION POUR L'ANNEE 2016**  
**A LA CONVENTION POUR LA GESTION DES AIDES A L'HABITAT PRIVE**  
**EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 301-5-2 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET**  
**DE L'HABITATION**  
**GESTION DES AIDES PAR LE DELEGATAIRE - INSTRUCTION ET PAIEMENT**

**Le Département** de Maine et Loire, représenté par M. Christian GILLET, président,

et

**L'Agence nationale de l'habitat**, représentée par Mme Béatrice ABOLLIVIER, déléguée de l'Anah dans le département,

Vu la convention État / Anah du 14 juillet 2010 modifiée relative au programme « rénovation thermique des logements privés »,

Vu le décret n°2015-1911 du 30 décembre 2015 relatif au règlement des aides du Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART),

Vu la convention de délégation de compétence, conclue en application de l'article L. 301-5-2 du code de la construction et de l'habitation, en date du 24 avril 2014,

Vu le contrat local d'engagement conclu le 14 février 2011, modifié par un avenant N°1 du 30 décembre 2013,

Vu la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclue avec l'Anah en date du 08 avril 2014,

Vu l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 13 octobre 2016,

Vu l'avis du délégué de l'Anah dans la région en date du 23 novembre 2016,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil départemental autorisant la signature du présent avenant en date du 12 décembre 2016,

**Il a été convenu ce qui suit :**

**A - Objet de l'avenant.**

Cet avenant a pour objet de définir les obligations réciproques de chacune des parties concernant les modifications apportées à la convention de gestion des aides à l'habitat privé du 08 avril 2014 susvisée.

**Ces modifications portent sur la confirmation des engagements initiaux 2016 en matière d'objectifs quantitatifs et des montants d'aides délégués correspondants.**

## B - Objectifs pour l'année en cours

Sur la base des objectifs figurant au titre I de la convention de délégation de compétence, il est prévu, pour l'année 2016, la réhabilitation d'environ 904 logements privés en tenant compte des orientations et des objectifs de l'Agence nationale de l'habitat et conformément à son régime des aides, ainsi répartis par type de bénéficiaire :

- 853 logements de propriétaires occupants,
- 51 logements de propriétaires bailleurs.

L'intégralité des logements des propriétaires bailleurs aidés est conventionnée (sauf exceptions précisées dans le régime des aides de l'Anah).

La mise à jour de la déclinaison annuelle des objectifs et la répartition par type d'intervention figure en annexe 1 (objectifs de réalisation de la convention et tableau de bord).

## C - Modalités financières

### C. 1. Montant des droits à engagement mis à disposition du délégataire par l'Anah

Pour l'année d'application de l'avenant, l'enveloppe des droits à engagement Anah (hors FART) destinée au parc privé est fixée à 6 286 251€ (dont 356 500€ d'ingénierie).

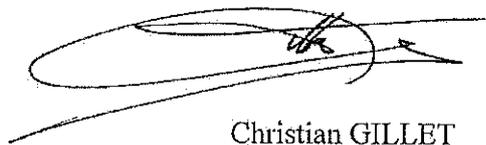
Pour l'année d'application de l'avenant, l'enveloppe prévisionnelle des droits à engagements Etat allouée dans le cadre du FART, est fixée à hauteur de 1 247 977€.

### C. 2. Aides propres du délégataire

*Sans changement*

A Angers, le... **21 DEC. 2016**

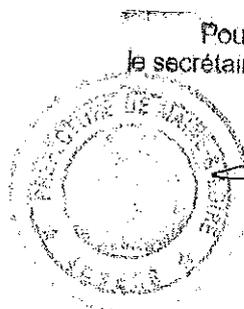
Le président du Département



Christian GILLET

La déléguée de l'agence dans le département

Pour la préfète absente  
le secrétaire général de la préfecture



Pascal GAUCI

**ANNEXE 1 Objectifs de réalisation de la convention et tableau de bord**

NB : ce tableau ne comporte pas de double compte, à l'exception des lignes « total des logements bénéficiant de l'aide du FART »

	2014		2015		2016		2017		2018		2019		TOTAL	
	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé
<b>PARC PRIVE</b>														
Logements de propriétaires occupants :	970	1111	924	964	853		0		0		0		2747	2075
dont logements indignes et très dégradés	53	50	40	37	54								147	87
dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	600	624	594	522	540								1734	1146
dont aide pour l'autonomie de la personne	317	437	290	405	259								866	842
Logements de propriétaires bailleurs	72	48	49	44	51								172	92
Logements traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires	0	0	0	0	0								0	0
Total des logements Habiter Mieux :					657									
dont PO					615									
dont PB					42									
dont logements traités dans le cadre d'aides aux SDC														
Total droits à engagements ANAH	7 390 283,00	7 389 694,00	6 757 099,00	6 757 056,00	6 236 251,00								20 433 633,00	14 946 750,00
dont programmes de revitalisation des centres-bourgs														
dont PNRQAD														
dont PNRU et NPNRU														
dont QPV (hors PNRU)														
Total droits à engagement programmes nationaux													0,00	0,00
Total droits à engagements délégué	390 000,00	272 550,00	390 000,00	299 380,00	361 000,00								1 041 000,00	572 500,00
Total droits à engagement Etat/FART (indicatif)	2 457 365,00	2 457 364,00	2 161 262,00	1 675 756,00	1 247 977,00								5 866 604,00	4 153 200,00



**AVENANT N° 1 de fin de gestion de l'année 2016**  
**CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE**  
**EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 301-5-1**  
**DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITAT**

**Entre**

La Communauté Urbaine **Angers Loire Métropole**, représentée par M. Christophe BECHU, Président ou son représentant, M. Daniel DIMICOLI le Vice-Président délégué à l'habitat, en charge de la politique de l'habitat et de l'urbanisme,

**Et**

L'État, représenté par Madame Béatrice ABOLLIVIER, préfète du département de Maine et Loire,

**Vu** la convention générale de délégation de compétence des aides à la pierre signée le 31 mai 2016,

**Vu** le décret n°2015-1911 du 30 décembre 2015 relatif au règlement des aides du Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART),

**Vu** le décret n° 2016-901 du 1er juillet 2016 portant création du Fonds national des aides à la pierre,

**Vu** l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 13 octobre 2016,

**Vu** l'avis favorable de la DREAL sur la redistribution des crédits,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire approuvant l'avenant n° 1 de fin de gestion pour l'année 2016, autorisant le Président ou son représentant à signer ce dernier, en date du 14 novembre 2016,

**Il a été convenu ce qui suit :**

Le présent avenant n° 1 a pour objet :

- d'adapter les objectifs et enveloppes des droits à engagement du parc public pour l'année 2016 ;
- de confirmer les objectifs et enveloppes des droits à engagement du parc privé pour l'année 2016.

## **TITRE I : OBJECTIFS DE LA CONVENTION**

**Articles I-1 -Orientations générales:** *Sans changement*

### **Article I-2 : Les objectifs quantitatifs et l'échéancier prévisionnels**

Les moyens financiers mentionnés au titre II du présent avenant ont pour objet de permettre l'atteinte des objectifs prévisionnels finaux suivants pour l'année 2016:

#### **I-2-1 Le développement, l'amélioration et la diversification de l'offre de logements sociaux**

L'article I-2-1 est modifié selon les modalités suivantes :

Pour l'année 2016, l'objectif final est ramené de 710 à **685 logements locatifs sociaux (hors PSLA)** soit:

- **492 PLUS/PLAI** selon la répartition suivante :
  - **328 PLUS** contre 333 dans la programmation initiale
  - **164 PLAI** contre 167 dans la programmation initiale, enveloppe déléguée sur la base de 49 PLAI classiques et de **115** de PLAI ressources,
- **193 agréments PLS** pour le logement ordinaire, les investisseurs privés et les structures collectives, contre 210 dans la programmation initiale,
- **146 agréments PSLA** contre 220 ciblés initialement.

L'objectif 2016 de PLAI et PLUS est réparti à hauteur de 90% sur les territoires en zone PDL2 et 10% en zone PDL3.

#### **I-2-2 La réhabilitation du parc privé ancien et la requalification des copropriétés :**

Sur la base des objectifs figurant à l'article I-1 de la convention de délégation de compétence, il est prévu, pour l'année 2016, l'amélioration d'environ **213** logements privés en tenant compte des orientations et des objectifs de l'Agence nationale de l'habitat et conformément à son régime des aides, ainsi répartis par type de bénéficiaire :

- **204** logements de propriétaires occupants, objectifs inchangés,
- **9** logements de propriétaires bailleurs objectifs inchangés,

Y compris 60 logements ou lots traités dans le cadre d'une copropriété énérgivore.

L'intégralité des logements des propriétaires bailleurs aidés est conventionnée (sauf exceptions précisées dans le régime des aides de l'Anah).

La mise à jour de la déclinaison annuelle des objectifs et la répartition par type d'intervention figure en annexe 1 (objectifs de réalisation de la convention et tableau de bord).

*Le reste de l'article est sans changement*

## **TITRE II : MODALITES FINANCIERES**

### **Article II-1 Moyens mis à disposition du délégataire par l'ETAT pour le parc locatif social**

L'article II-1 est modifié en ce qui concerne les enveloppes financières.

Dans la limite des dotations ouvertes en Loi de Finances, l'État alloue au délégataire pour l'année 2016, un montant final de droits à engagements pour la réalisation des objectifs visés à l'article I-2.

Pour 2016, l'enveloppe des crédits pour le parc public mobilise **1 168 592 €**.

La décomposition de l'enveloppe annuelle est la suivante:

- **1 168 592 €** au titre des droits à engagement alloués par l'État en 2016. Ces derniers correspondent aux crédits alloués par l'Etat sur l'exercice 2016 dont :
  - **84 874 €** relatifs à la prime à la réalisation de T1/T2;
  - **177 120 €** relatifs au surcoût de la construction local.

Outre ces droits à engagement, l'État affecte aux différentes opérations financées dans le cadre du présent avenant des aides indirectes : TVA à taux réduit, exonération compensée de la TFPB et aides équivalentes aux prêts bonifiés de la Caisse des Dépôts et Consignations dont les montants totaux pour l'année 2016 sont repris en annexe 4.

### **Article II-2 Moyens mis à disposition du délégataire pour le parc privé**

Pour l'année d'application de l'avenant, l'enveloppe finale des droits à engagements Anah (hors FART) destinée au parc privé est fixée à **1 314 914 €** dont 85 000 € de dotation ingénierie.

Pour l'année d'application de l'avenant, l'enveloppe finale des droits à engagements Etat allouée dans le cadre du FART, est fixée à hauteur de **312 493 €**.

### **Article II-3 : sans changement**

### **Article II-4-1 : interventions financières du délégataire**

Pour l'année 2016, le montant des engagements affectés par le délégataire à la réalisation des objectifs de la convention sur son propre budget s'élèvent à **3 500 000 €** pour les logements locatifs sociaux et **400 000 €** pour l'habitat privé.

*Le reste sans changement*

Le Vice-Président délégué à l'Habitat

  
Daniel DIMICOLI

La Préfète du Maine-et-Loire

  
Béatrice ABOLLIVIER

**29 NOV. 2016**

Contrôleur Budgétaire Régional

VISA du : **28 NOV. 2016**

Annexe I : Objectifs de réalisation de la convention, parc public et parc privé - tableau de bord

	Année de délégation		2016		2017		2018		2019		2020		2021		Total		
	CU Angers Loire Métropole	Prévu	Financé	mis en chantier	Prévu	Financé	mis en chantier	Prévu	Financé	mis en chantier	Prévu	Financé	mis en chantier	Prévu	Financé	mis en chantier	
<b>Parc Public (hors Psla)</b>	<b>685</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>686</b>	<b>0</b>	<b>0</b>										
PLAI	164	0	0	0	161	0	0	161	0	0	161	0	0	161	0	0	
PLUS	328	0	0	0	387	0	0	387	0	0	387	0	0	387	0	0	
<b>Total Plus-Prat</b>	<b>492</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>548</b>	<b>0</b>	<b>0</b>										
PLUS	193	0	0	0	138	0	0	138	0	0	138	0	0	138	0	0	
Accession à la propriété ( Psla)	146	0	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	0	
<b>Parc Privé</b>	<b>213</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>226</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>174</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>174</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>174</b>	<b>0</b>	<b>1135</b>	
<b>Logements de propriétaires occupants</b>	<b>204</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>204</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>152</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>152</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>152</b>	<b>0</b>	<b>1016</b>	
dont log's indigènes et très dégradés	2	0	0	0	2	0	0	2	0	0	2	0	0	2	0	12	
dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	150	0	0	0	150	0	0	100	0	0	100	0	0	100	0	700	
dont aides pour l'autonomie de la personne	52	0	0	0	52	0	0	50	0	0	50	0	0	50	0	304	
<b>Logements de propriétaires bailleurs</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>59</b>										
<b>Logements traités dans le cadre d'aides aux SDC</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>60</b>										
<b>Total des logements Habiter Mieux</b>	<b>159</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>159</b>	
dont PO	150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150	
dont PB	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	
dont logements traités dans le cadre d'aide aux SDC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Droits à engagement ELAT : parc public</b>	<b>1 168 592</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0</b>	<b>6 168 592</b>										
<b>Droits à engagement délégataire: parc public</b>	<b>3 500 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 500 000</b>	<b>0</b>	<b>21 000 000</b>										
<b>Droits à engagement ANAH</b>	<b>1 314 914</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 385 086</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0</b>	<b>6 700 000</b>	
<b>Droits à engagement délégataire: parc privé</b>	<b>400 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>550 000</b>	<b>0</b>	<b>3 150 000</b>										
<b>Droits à engagement Etat - FART</b>	<b>312 493</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>312 507</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>625 000</b>	
<b>Répartition des niveaux de loyer conventionnés par le traitement des logements de propriétaires bailleurs</b>																	
dont loyer intermédiaire																	0
dont loyer conventionné social																	0
dont loyer conventionné très social																	0

ALM-Convention de délégation de compétence – Avenant n° 1 de fin de gestion pour l'année 2016

#### **ANNEXE 4 - Aides publiques en faveur du parc de logements**

Si toutes les opérations aidées pour le parc public (PLAI - PLUS - PLS) et pour le parc privé (Anah) étaient finançables dans le cadre de ladite convention, au regard du bilan des aides de l'État disponible sur l'infocentre SISAL (vademecum), l'État, l'Anah et le délégataire affecteraient en 2016 aux différentes opérations les aides suivantes dans les conditions réglementaires et financières en vigueur au 31 décembre 2015 :

<b>PREVISIONNEL</b>	<b>2016</b>
<b>Aides d'Etat</b>	
Droits à engagement alloués au délégataire (subvention)	<b>1 168 592 €</b>
<b>Aides Anah</b>	
Droits à engagement alloués au délégataire (subvention)	<b>1 314 914 €</b>
<b>Autres aides d'Etat</b>	
Taux réduit de TVA	12 075 736 €
Exo compensée de TFPB	3 652 410 €
Aide de circuit	0 €
FART	312 493 €
<b>Total aides d'Etat</b>	<b>18 524 145,00 €</b>
<b>Interventions propres du délégataire* (p.m)</b>	
<b>Parc Public : Aides directes à la production de logements</b>	<b>3 500 000 €</b>
<b>Parc Privé : Aides à la pierre</b>	<b>400 000 €</b>
<b>Total aides du délégataire</b>	<b>3 900 000 €</b>
<b>Total général (y compris interventions propres du délégataire)</b>	<b>22 424 145 €</b>

\*Montants inscrits au budget 2016.



**Avenant N° 1 de fin de gestion**  
**à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé**  
(gestion des aides par l'Anah – instruction et paiement)  
**Année 2016**

L'établissement public de coopération intercommunale Angers Loire Métropole, représenté par Monsieur Daniel DIMICOLI, Vice-Président délégué à l'habitat, en charge de la politique de l'habitat et de l'urbanisme,

L'Agence nationale de l'habitat, représentée par Mme Béatrice ABOLLIVIER, préfète du Maine-et-Loire et déléguée de l'Anah dans le département,

Vu la convention Etat/Anah du 14 juillet 2010 modifiée relative au programme « rénovation thermique des logements privés »,

Vu le décret n°2015-1911 du 30 décembre 2015 relatif au règlement des aides du Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART),

Vu la convention de délégation de compétence du 31 mai 2016 conclue entre le délégataire et l'Etat en application de l'article L. 301-5-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH),

Vu la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclue avec l'Anah le 25 mai 2016,

Vu le contrat local d'engagement modifié le 30 décembre 2013,

Vu le Programme d'actions annuel adopté le 16 juin 2016,

Vu l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement en date du 13 octobre 2016,

Vu l'avis du délégué de l'Anah dans la région en date du 21 octobre 2016,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 novembre 2016,

Il a été convenu ce qui suit :

## **A - Objet de l'avenant**

Cet avenant a pour objet de définir les obligations réciproques de chacune des parties concernant les modifications apportées à la convention de gestion des aides à l'habitat privé du 25 mai 2016 susvisée.

Ces modifications portent sur :

- les engagements 2016 en matière d'objectifs quantitatifs et des montants d'aides délégués correspondants.
- la prise en compte du Programme d'Actions 2016, prévoyant, entre autres, les modulations de taux de subvention et des plafonds travaux applicables au territoire de la Communauté urbaine pour les propriétaires occupants et bailleurs dans la limite prévue par l'article R 321-21-1 du code de la construction et de l'habitat.

## **B - Objectifs pour l'année en cours**

Sur la base des objectifs figurant au titre I de la convention de délégation de compétence, il est prévu la réhabilitation de **213 logements privés** en tenant compte des orientations et des objectifs de l'Agence nationale de l'habitat et conformément à son régime des aides, ainsi répartis par type de bénéficiaire :

- **204 logements de propriétaires occupants au titre de l'année 2016 ;**
- **9 logements de propriétaires bailleurs, au titre de l'année 2016 ;**
- **y compris 60 logements ou lots traités dans le cadre d'une copropriété énergivore.**

L'intégralité des logements des propriétaires bailleurs aidés est conventionnée (sauf exceptions précisées dans le régime des aides de l'Anah).

La programmation pluriannuelle prévisionnelle de la réalisation des objectifs est rappelée dans l'annexe 1.

Pendant la durée de la convention, le délégataire établit le programme d'actions intéressant son ressort conformément au 1° de l'article R. 321-10-1 du CCH.

### **§ 1.2 Montants des droits à engagement (hors FART)**

Le montant prévisionnel des droits à engagement alloués au délégataire, dans la limite des dotations ouvertes, incluant les aides de l'Anah aux propriétaires et les subventions éventuelles pour ingénierie de programmes est de **1 314 914€ pour l'année 2016.**

### **§ 1.3 Aides du Fonds d'aide à la rénovation thermique (programme « Habiter mieux »)**

Un contrat local d'engagement (CLE) ayant été conclu sur le territoire du délégataire, ce dernier attribue les aides du Fonds d'aide à la rénovation thermique dans les conditions définies par le règlement des aides du FART et par les instructions du directeur général

de l'Anah relatives aux aides du FART pouvant être octroyées en complément des aides de l'Anah.

Le montant prévisionnel des aides de l'État alloué dans le cadre du FART, incluant les aides de solidarité écologique et les aides du FART au titre de l'accompagnement (AMO et ingénierie) pour l'année 2016 est de **312 493 €**.

### C - Modifications apportées en 2016 à la convention de gestion

#### Article 2 : Recevabilité des demandes d'aides

##### § 2.1 Règles d'octroi des aides attribuées sur crédits Anah

Les modifications ainsi introduites resteront valables les années suivantes et n'auront pas à figurer à nouveau dans les futurs avenants annuels.

L'article R 321-21-1 fixe un maximum de majoration de 10 points pour les taux de subvention et un maximum de majoration de 25% pour les plafonds de travaux. Il est donc proposé de modifier l'annexe 2 portant sur les règles particulières d'octroi des aides de l'Anah et règles d'octroi des aides attribuées sur budget propre du délégataire si elles sont gérées dans Op@l.

La convention de gestion, visée ci-dessus, est modifiée et complétée dans les conditions suivantes :

- l'annexe 2 relative aux règles particulières d'octroi des aides de l'Anah et règles d'octroi des aides attribuées sur budget propre du délégataire si elles sont gérées dans Op@l est remplacée par l'annexe jointe au présent avenant.

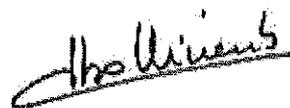
Le **23 NOV. 2016**

M. Daniel DIMICOLI



Vice-Président d'Angers Loire Métropole  
délégué à l'habitat

Mme Béatrice ABOLLIVIER



Le délégué de l'agence  
dans le département

## ANNEXES

### Annexe 1

Objectifs de réalisation de la convention et tableau de bord

### Annexe 2

Règles particulières de recevabilité et conditions d'octroi des aides de l'Anah et des aides attribuées sur budget propre du délégataire gérées par l'Anah

### Annexe 3, 4 et 5

*Sans changement*

ANNEXE 1 Objectifs de réalisation de la convention et tableau de bord

	2016		2017		2018		2019		2020		2021		TOTAL	
	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé
<b>PARC PRIVE</b>														
	213	0											213	0
Logements de propriétaires occupants :	204	0											204	0
dont logements indigènes et très dégradés	2												2	0
dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	150												150	0
dont aide pour l'autonomie de la personne	52												52	0
Logements de propriétaires bailleurs	9												9	0
Logements traités dans le cadre d'aides aux syndicates de copropriétaires	0	0											0	0
Total des logements Habiter Mieux :	164	0											164	0
dont PO	157												157	0
dont PB	7												7	0
dont logements traités dans le cadre d'aides aux SDC	0												0	0
Total droits à engagements Anah	1 314 914,00												1 314 914,00	0,00
dont programmes de revitalisation des centres-bourgs														
dont PNRQAD														
dont PNRU et NPNRU														
dont QPV (hors PNRU)														
Total droits à engagement programmes nationaux														0,00
Total droits à engagements déléguaire	400 000,00												400 000,00	0,00
Total droits à engagement Etat/F.ART (indicatif)	312 493,00												312 493,00	0,00

ANNEXE 2

Règles particulières de recevabilité et conditions d'octroi des aides de l'Anah et des aides attribuées sur budget propre du délégataire gérées par l'Anah

1 – Aides sur crédits délégués Anah (règles particulières prévues à l'article R. 321-21-1 du CCH)

Propriétaires Occupants					
	Plafond national	Plafond adapté	Taux national	Taux adapté	Observations
Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	50 000 €	62 500€	50%	/	
Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat		/	50%	35%	
Travaux pour l'autonomie de la personne	20 000 €	/	50% très modestes	Entre 50 % et 30% en fonction du niveau de ressources et du GIR	Voir PA Voir PA
			35% modestes		
Travaux de lutte contre la précarité énergétique		/	50% très modestes	/	
			35% modestes	/	
Autres situations		/	35% très modestes	/	
			20% modestes	25% modestes	

11

Propriétaires bailleurs					
	Plafond national	Plafond adapté	Taux national	Taux adapté	Observations
Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	1 000 €/m <sup>2</sup>	1 250 €/m <sup>2</sup>	35%	35% loyers LI	Voir PA
				45% loyers LS, TS	Voir PA
Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat			35%	/	
Travaux pour l'autonomie de la personne			35%	35% loyers LI	Voir PA
				45% loyers LS, TS	Voir PA
Travaux pour réhabiliter un logement moyennement dégradé	750 €/m <sup>2</sup>		25%	/	
Travaux de lutte contre la précarité énergétique		Dans la limite de 80 m <sup>2</sup> par logement /	25%	25% loyers LI	Voir PA
				35% loyers LS, TS	Voir PA
Travaux suite à une procédure RSD ou un contrôle de décence			25%	/	
Travaux de transformation d'usage			25%	/	

	Montant national	Montant adapté	Observations
Prime réservation publique prioritaire	2 000 €	/	
	4 000 € en secteur tendu (1)		

(1) défini par un accord entre leoyer de marché (constaté localement), et le loyer-plafond du secteur conventionné social (fixé pour chaque zone par circulaire) supérieur ou égal à 5€.

**2 - Aides attribuées sur budget propre du délégataire**

Voir le règlement du programme « Mieux Chez Moi »[1]





MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction Régionale des  
Entreprises, de la Concurrence,  
de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi  
des Pays de la Loire

**DECISION**

**N° 2017/DIRECCTE/Pôle T/UD 49 / 03**

**Délégation de signature concernant les pouvoirs propres du directeur régional  
dans le domaine de l'inspection de la législation du travail**

**Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi**

- VU le code du travail, notamment son article R 8122-11 ;
- VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- VU le décret n° 2008-1503 du 30 décembre 2008 relatif à la fusion des services d'inspection du travail ;
- VU l'arrêté du 13 juillet 2012 nommant M. Michel RICOCHON, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 janvier 2017 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité départementale de Maine-et-Loire à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays-de-la-Loire à M. Jean-Michel BOUKOBZA à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation permanente est donnée à Monsieur Jean-Michel BOUKOBZA, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de la Sarthe chargé de l'intérim du responsable de l'unité départementale de Maine-et-Loire à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, à l'effet de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire, les décisions relevant des pouvoirs propres conférés par les lois et règlements en vigueur au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi dans le domaine de l'inspection de la législation du travail, notamment celles qui sont ci-dessous mentionnées ainsi que celles prises sur recours gracieux dans le département du Maine et Loire (liste non exhaustive donnée à seule fin d'exemples) :

DIRECCTE Pays de la Loire  
22 Mail Pablo Picasso – BP 24209 – 44042 NANTES CEDEX 1  
Téléphone : 02.53.46.79.00 - Télécopie : 02.53.46.78.00

<b>Emploi</b>	
Disposition applicable	Objet
L. 6225-4 ; L. 6225-5 ; L. 6225-9 du code du travail  L. 6225-6 du code du travail	Décision de suspension du contrat d'apprentissage  Décision de reprise ou non de l'exécution du contrat d'apprentissage  Décision d'interdiction de recruter de nouveaux apprentis
L. 1253-17 et D. 1253-7 à D. 1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs
R. 1253-19 à R. 1253-26 du code du travail	Décision accordant ou refusant l'agrément d'un groupement d'employeurs
R. 1253-27 du code du travail	Décision retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs
R.1253-32 du code du travail	Agrément, changement de convention collective et retrait d'agrément d'un groupement d'employeurs lorsque le contrôle du respect de la réglementation du travail relève de plusieurs autorités administratives
L. 1233-41 et D. 1233-8 du code du travail	Réduction des délais de notification des licenciements économiques
L. 1233-56 et D. 1233-12 et 13 du code du travail  L. 1233-57 et D. 1233-13 du code du travail  L. 1233-57-2 du code du travail  L. 1233-57-3 du code du travail  L. 1233-57-5 du code du travail	Observations sur la procédure de licenciement économique et propositions de complément ou de modification du plan de sauvegarde de l'emploi  Décision de validation de l'accord collectif mentionné à l'art. L.1233-24-1 du code du travail  Décision d'homologation du document unilatéral de l'employeur mentionné à l'article L.1233-24-4 du code du travail  Injonction prise sur demande formulée par le CE ou à défaut les DP ou en cas de négociation d'un accord mentionné à l'article L.1233-24-1 du code du travail.
L. 1233-52 et D. 1233-11 et 13 du code du travail	Constat de carence du plan de sauvegarde de l'emploi
R. 5213-39 à R. 5213-51 du code du travail	Décision de reconnaissance de la lourdeur du handicap
L. 8253-1  R. 8253-1 et suivants du code du travail	Procédure préalable au recouvrement par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration OFII de la contribution spéciale en cas d'emploi de salarié étranger démuné de titre valant autorisation de travail, et avis sur le montant de la redevance.

Loi n° 2002-73 du 17/01/2002 Décret n° 2002-1029 du 02/08/2002 Arrêté du 09/03/2006 Décret n° 2002-615 du 26/04/2002 R 338 du code de l'éducation	Formation professionnelle et certification ; délivrance des titres professionnels, validation du jury, recevabilité de la VAE
<b>Institutions représentatives du personnel</b>	
Disposition applicable	Objet
L. 2312-5 et R. 2312-1 du code du travail	Décision imposant l'élection de délégués de site et, en l'absence d'accord, fixant les modalités électorales
L. 2314-11 et R. 2314-6 du code du travail	Décision de répartition du personnel entre les collèges et de répartition des sièges entre les différentes catégories pour les élections du personnel
L. 2322-5 et R. 2322-1 du code du travail	Reconnaissance des établissements distincts pour les élections au Comité d'entreprise
L. 2324-13 et R. 2324-3 du code du travail	Décision de répartition du personnel entre les collèges et de répartition des sièges entre les différentes catégories pour les élections de Comité d'entreprise
L. 2314-31 et R. 2312-2 du code du travail	Reconnaissance des établissements distincts pour les élections de délégués du personnel
L. 2312-5 et R. 2312-1 du code du travail	Décisions imposant l'élection de délégués de site et autres décisions relatives à l'élection des délégués de site
L. 2327-7 du code du travail R. 2327-3 du code du travail	Nombre et répartition des sièges au comité central d'entreprise. Détermination du nombre d'établissements distincts et répartition des sièges entre les différents établissements et les différentes catégories pour les élections au comité central d'entreprise
L. 2322-5 ; R. 2322-1 du code du travail L. 2324-13 ; R. 2324-3 du code du travail	Reconnaissance des établissements distincts pour les élections de comité d'entreprise Répartition des sièges entre les différentes catégories de personnel et répartition des personnels dans les collèges électoraux pour les élections au comité d'entreprise.
L. 2322-7 et R. 2322-2 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser la suppression du comité d'entreprise
L. 2143-11 et R. 2143-6 du code du travail	Décision de suppression du mandat délégué syndical
L. 2142-1-2, L. 2143-11 et R. 2143-6 du code du travail	Décision de suppression du mandat de représentant de section syndicale
L. 2333-4 et R. 2332-1 du code du travail	Répartition des sièges des comités de groupe entre les élus du ou des collèges

L. 2333-6 et R. 2332-1 du code du travail	Désignation d'un remplaçant au comité de groupe
L. 2345-1 et R. 2345-1 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser la suppression d'un comité d'entreprise européen
L.4611-5 du code du travail	Décision de création d'un CHSCT/BTP
R 2122-22 du Code du travail	Décision d'irrecevabilité du recours gracieux pour l'inscription des électeurs sur la liste électorale du scrutin de mesure de la représentativité dans les très petites entreprises, pour les recours déposés dans la région
R 2122-23 du Code du travail	Décision de refus du recours gracieux pour l'inscription des électeurs sur la liste électorale du scrutin de mesure de la représentativité dans les très petites entreprises, pour les recours déposés dans la région Pays de la Loire
Durée du travail	
Disposition applicable	Objet
L. 3121-36 ; R. 3121-28 du code du travail - R. 713-26 du code rural	Dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne de travail
L. 3121-35 ; R. 3121-23 du code du travail	Dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue de travail
R. 3121-26 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée hebdomadaire maximale moyenne du travail concernant un secteur d'activité au niveau local ou départemental
R. 713-44 du code rural	Recours hiérarchique contre la décision de l'Inspecteur du travail en matière d'enregistrement des heures effectuées
R. 3122-7 du code du travail	Suspension pour des établissements spécialement déterminés, de la faculté de récupération des heures perdues suite à une interruption collective de travail, en cas de chômage extraordinaire et prolongé dans une profession
Santé et sécurité au travail	
Disposition applicable	Objet
L. 4721-1 à L. 4721-3 du code du travail R. 4721-1 à R. 4721-3 du code du travail	Mises en demeure de faire cesser des situations dangereuses
R. 4533-6 ; R. 4533-7 du code du travail	Dérogation à l'obligation des maîtres d'ouvrage d'aménager des VRD au début des travaux de chantier
L. 4221-1 du code du travail, Article 3 arrêté du 23/07/1947 modifié	Obligation de prévoir des douches
Arrêté du 11/07/1977 article 3	Dérogation à l'obligation d'assurer une surveillance

	médicale spéciale
L. 1242-6 et D. 1245-5 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dérogation à l'interdiction de conclure un contrat de travail à durée déterminée pour effectuer certains travaux dangereux
L.1251-10 et D. 1251-2 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dérogation à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour effectuer certains travaux dangereux.
L. 4154-1 et D. 4154-3 à D. 4154-6 du code du travail	Dérogation à l'interdiction d'emploi des intérimaires et de salariés sous contrat de travail à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux
L.4111-6, R. 4462-30 du code du travail Art.8 du décret 2005-1325 du 26.10.2005	Approbation préalable des études de sécurité des établissements pyrotechniques ; fixation d'un délai prolongé pour délivrer l'approbation si l'instruction l'exige ; demande d'effectuer des essais complémentaires, et chantiers de dépollution.
R.4152-17 du code du travail	Dérogation au nombre de berceaux dans un local d'allaitement
Arrêté du 28/01/1991 (art.2, 9 et 10)	Décision refusant ou autorisant un employeur à assurer la formation des personnels intervenant dans les opérations d'hyperbarie  Décision refusant de dispenser ou dispensant de formation des personnels intervenant dans les opérations d'hyperbarie
<b>Négociation collective</b>	
Disposition applicable	Objet
L. 5121-8, L. 5121-10 à 14, R.5121-33 et R.5121-34 du code du travail	Accord contrat de génération : décision de conformité ou de non-conformité, mises en demeure Fixation et mise en œuvre des pénalités
R.4163-6 et R.4163-7 du code du travail	Accord en faveur de la prévention de la pénibilité Décision de mise en œuvre de la pénalité
L. 2242-9, R.2242-5 et R.2242-8 du code du travail,  L. 2242-9-1 et R. 2242-10 du code du travail	Négociation Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes Fixation et décision de mise en œuvre de la pénalité  Décision de conformité, non-conformité d'un accord ou plan d'action égalité professionnelle (rescrit)
L.1143-3 et D.1143-6 du code du travail  R. 4222-7 du code du travail	Opposition au plan égalité entre les femmes et les hommes  Décision de fin de recouvrement de la pénalité en matière d'égalité professionnelle femmes/hommes

Divers	
Disposition applicable	Objet
L. 1237-14 et R. 1237-3 du code du travail	Homologation des ruptures conventionnelles des contrats de travail à durée indéterminée
L. 3345-1 et suivants et D. 3345-1 et suivants du code du travail	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale
L. 2135-5 et D. 2135-8 du code du travail	Dépôt des comptes des organisations syndicales et professionnelles dont les ressources sont inférieures à 230 000 euros
Organisation du système d'inspection du travail	
R. 8122-6 du code du travail	Décision d'affectation des responsables d'unité de contrôle et des agents de contrôle de l'inspection du travail

**ARTICLE 2 :**

M. Jean-Michel BOUKOBZA peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses adjoints et aux agents du corps de l'inspection du travail placés sous son autorité. Copie de cette décision sera adressée au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire.

**ARTICLE 3 :**

Pour l'exercice de cette délégation, les agents désignés aux articles 1 et 2 feront précéder leur signature de la mention :

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi,  
Pour le directeur et par délégation,

**ARTICLE 4 :**

La présente décision, qui abroge celle du 11 octobre 2016, sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Maine et Loire.

Fait à Nantes, le 03 février 2017

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi,

Michel RICOCHON